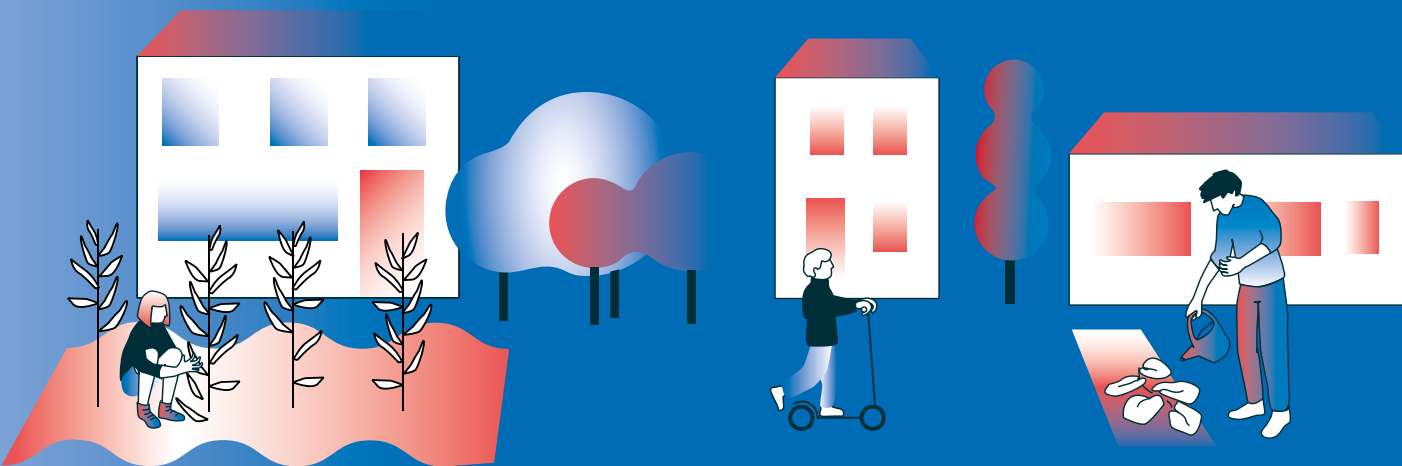
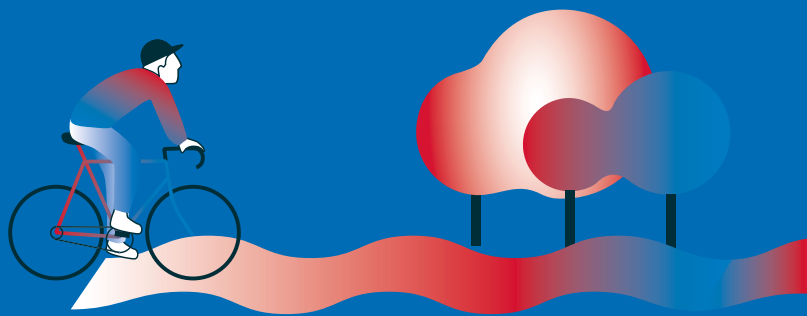


- MÉRIGNAC -



Agenda 21 Plan d'actions



Mérignac



BORDEAUX
MÉTROPOLE



Alain Anziani

Maire de Mérignac
Sénateur de la Gironde

En 2003, Mérignac était la première ville de Gironde à délibérer pour se doter d'un Agenda 21.

Quatorze ans plus tard, le chemin parcouru est immense et le développement durable imprègne désormais chacune des actions municipales pour participer, à notre niveau à la réalisation des objectifs de développement durable fixés par l'ONU en 2015.

Pour autant, nous devons faire face à de nouvelles problématiques et la prise en compte de l'environnement dans notre développement urbain, la nécessaire transition énergétique, le renforcement de la cohésion sociale sur notre territoire sont plus que jamais au cœur de nos préoccupations et de celles des habitants.

À cet égard, le troisième plan d'actions de notre Agenda 21 est ambitieux et pragmatique. Ambitieux, car il dessine la Ville que nous souhaitons pour les 15 prochaines années autour de 7 thématiques : une ville partagée, comestible, à énergie positive, économique locale, zéro déchet et économie circulaire, contributive et exemplaire.

Pragmatique puisque chaque ambition est déclinée en initiatives, lesquelles sont concrétisées par des actions à mettre en œuvre d'ici 2030. Fruit d'un travail collaboratif avec les habitants et les acteurs de notre territoire, il reste ouvert aux nombreuses initiatives qui pourront émerger au fil du temps.

Avec ce nouveau plan d'actions, nous privilégions l'engagement collectif au service d'une ville verte, exemplaire, qui profite à tous ses habitants et laisse la place à leurs projets.

Édito



David Charbit

Adjoint au Maire délégué au développement durable, à la démocratie de proximité et à la ville numérique

Après une étape de construction participative qui a réuni élus, habitants, associations et partenaires, ce troisième Agenda 21 propose un projet de développement durable au sein duquel chaque acteur du territoire peut agir et valoriser ses compétences et savoir-faire.

La collectivité souhaite ainsi passer d'un rôle de prescripteur à un rôle d'animateur et de facilitateur de l'innovation sociale, économique et environnementale sur son territoire.

Le retour d'expérience de plus de 10 ans de suivi de l'Agenda 21 a conduit à maintenir des objectifs clairs et à définir des porteurs d'actions mais également à sélectionner des indicateurs témoignant de l'évolution du territoire et des actions.

Cet Agenda 21 local est un projet pluriannuel, évolutif, participatif et partenarial qui a bénéficié du soutien financier de Bordeaux Métropole et qui s'inscrit dans les logiques de travail engagées avec les réseaux locaux (Métropole, Département), mais aussi nationaux (notamment le Comité 21) voire européens (Mayors Adapt).

Pourquoi un nouvel Agenda 21 ?	4
Une méthode de travail originale	6
Une vision d'avenir construite avec les acteurs du territoire	8
Un agenda prospectif	12
La vision 21 : 7 ambitions pour Mérignac 2030	14
L'évaluation	16

Ville partagée 17

10 « éco-quartiers »	19
Mobilité durable	22
Habitat participatif et intergénérationnel	25
Quartiers d'activités 2030	29

Ville comestible 31

Jardinage urbain et citoyen	33
Production alimentaire locale	35
Lutte contre le gaspillage alimentaire	39

Ville à énergie positive 41

Communauté énergétique et numérique	43
Rénovation énergétique des bâtiments	45
Lutte contre la précarité énergétique	47

Ville économique locale 53

Espaces partagés et tiers lieux	55
Économie collaborative	58
Échanges locaux et circuits courts	60

Ville économie circulaire et zéro déchet 63

Économie circulaire	65
Zéro déchet	70

Ville contributive 73

Participation citoyenne	75
Implication citoyenne	77
Vers le revenu contributif	81

Ville exemplaire par l'innovation interne 83

Innover dans les modes de travail	85
Intégrer le développement durable dans le quotidien des services	88

Pourquoi un nouvel Agenda 21 ?

→ Engager les acteurs du territoire dans l'action

Le troisième Agenda 21 local de la Ville de Mérignac est celui de l'ouverture aux acteurs du territoire. Il incarne la mise en mouvement des Mérignacais autour d'objectifs communs pour la transition écologique et pour dessiner les contours d'une société durable pour tous. Dans un contexte de marges de manœuvre limitées et de mutation de paysage des collectivités locales, ce troisième Agenda 21 fait évoluer le rôle de la commune et actionne les leviers les plus efficaces.



« Les ateliers permettent de se projeter dans le futur. D'abord de réfléchir sur tous les freins d'aujourd'hui. Puis d'imaginer les différentes actions qu'on pourrait faire pour aller vers ce futur durable. »

Christian Cabrit,
Association Projets Solidaires

« Ce type d'atelier permet réellement de remobiliser et remotiver les gens. Les personnes, quand elles y sont, veulent être le moteur, le véhicule d'une pensée. »

David Charbit
Adjoint au Maire de Mérignac



➔ Voir autrement et voir loin

Première ville de Gironde à se lancer dans un Agenda 21 local en 2003, Mérignac est engagée depuis près de 15 ans dans le développement durable et la transition écologique. À partir d'un bilan et d'une évaluation partagée (88 parties prenantes) du précédent Agenda 21 et en s'appuyant sur l'engagement des élus et des services, la Ville a redynamisé les orientations de développement durable de son territoire afin de permettre une véritable mise en mouvement des forces vives locales.

Aller de l'avant en matière de développement durable et de transition, c'est :

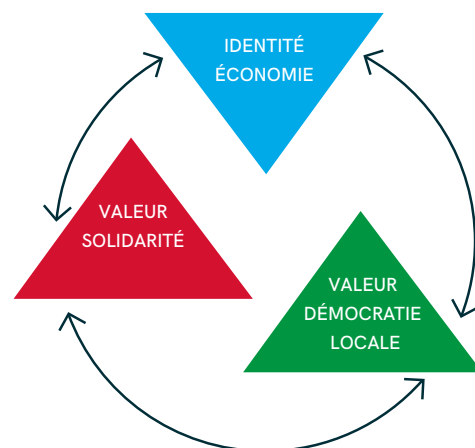
- mieux anticiper les changements pour agir efficacement aujourd'hui ;
- engager les acteurs du territoire à participer à l'élaboration des politiques publiques de développement durable ;
- travailler autrement en faisant appel à la co-construction et les nouvelles pratiques collaboratives.

« La convergence d'un territoire à l'autre permet la collaboration et l'échange entre territoires, que ce soit à l'échelle de la Métropole ou du Département. On retrouve des inspirations communes sur le futur souhaité. »

Julie Roturier
Chargée de mission Agenda 21
Département de la Gironde

« Ces moments d'échange permettent d'inciter les gens à faire eux-mêmes les choses et à montrer qu'ils font partie d'un écosystème plus grand. »

Susana Avila,
Coopérative Régionale pour
les Manifestations Engagées



Une méthode de travail originale

S'appuyer sur les potentiels du territoire

Fort de notre retour d'expérience, ce nouvel Agenda 21 s'est construit sur la base de partis pris marqués.

Il met l'accent sur des thématiques émergentes ou dont le traitement doit être renforcé sur le territoire.

Une lecture des potentiels et des leviers d'actions innovants en matière de développement durable sur le territoire a été réalisée. Selon les territoires, la maturité des thèmes et des acteurs qui les font vivre, tous les axes de travail n'ont pas le même potentiel de développement. Des thématiques d'actions ont été identifiées au croisement :

- des résultats des démarches de suivi et d'évaluation ;
- de l'analyse du projet de mandat ;
- de la prise en compte des éléments identitaires et des valeurs du territoire ;
- d'un benchmark des thématiques innovantes traitées dans les Agendas 21.

Cette lecture des potentiels a permis d'identifier 7 thématiques d'actions du développement durable porteuses de sens, innovantes ou complémentaires pour Mérignac.

Les thématiques :

Alimentation

Précarité énergétique

Lien avec les entreprises

Économie collaborative

Mérignac Soleil 2030

Démocratie contributive

Exemplarité interne

Ces thèmes ont servi de support au travail d'animation des acteurs du territoire.

En ce sens, ce troisième Agenda 21 n'est pas un catalogue d'actions existantes ou prévues, mais le fruit d'un travail de concertation qui a permis d'identifier des initiatives nouvelles, apportant une valeur ajoutée en matière de développement durable à Mérignac.

Ces initiatives sont le plus souvent partenariales, car l'ambition est de mettre en mouvement les acteurs et les habitants de la Ville autour d'objectifs définis en commun. La Ville souhaite favoriser l'émergence de ces initiatives citoyennes en recherchant une "territorialisation" de l'action afin d'agir sur tous les quartiers.

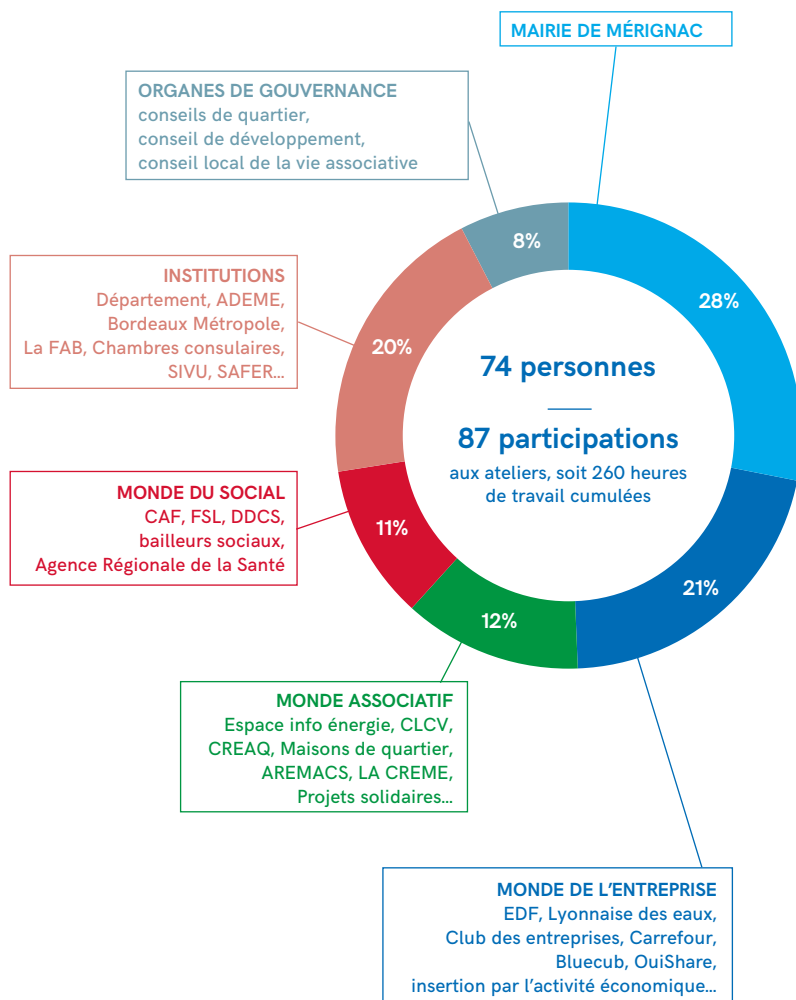
Ainsi ce document ne recense pas l'ensemble des programmes et actions de développement durable existant dans les différentes politiques sectorielles de la collectivité. Celles-ci se développent depuis 2003 et continueront à exister et à être suivies, notamment à travers la feuille de route et les projets de direction. Cela n'empêche pas ces enjeux d'irriguer pleinement les initiatives de ce nouvel Agenda 21, dans une logique de transversalité.

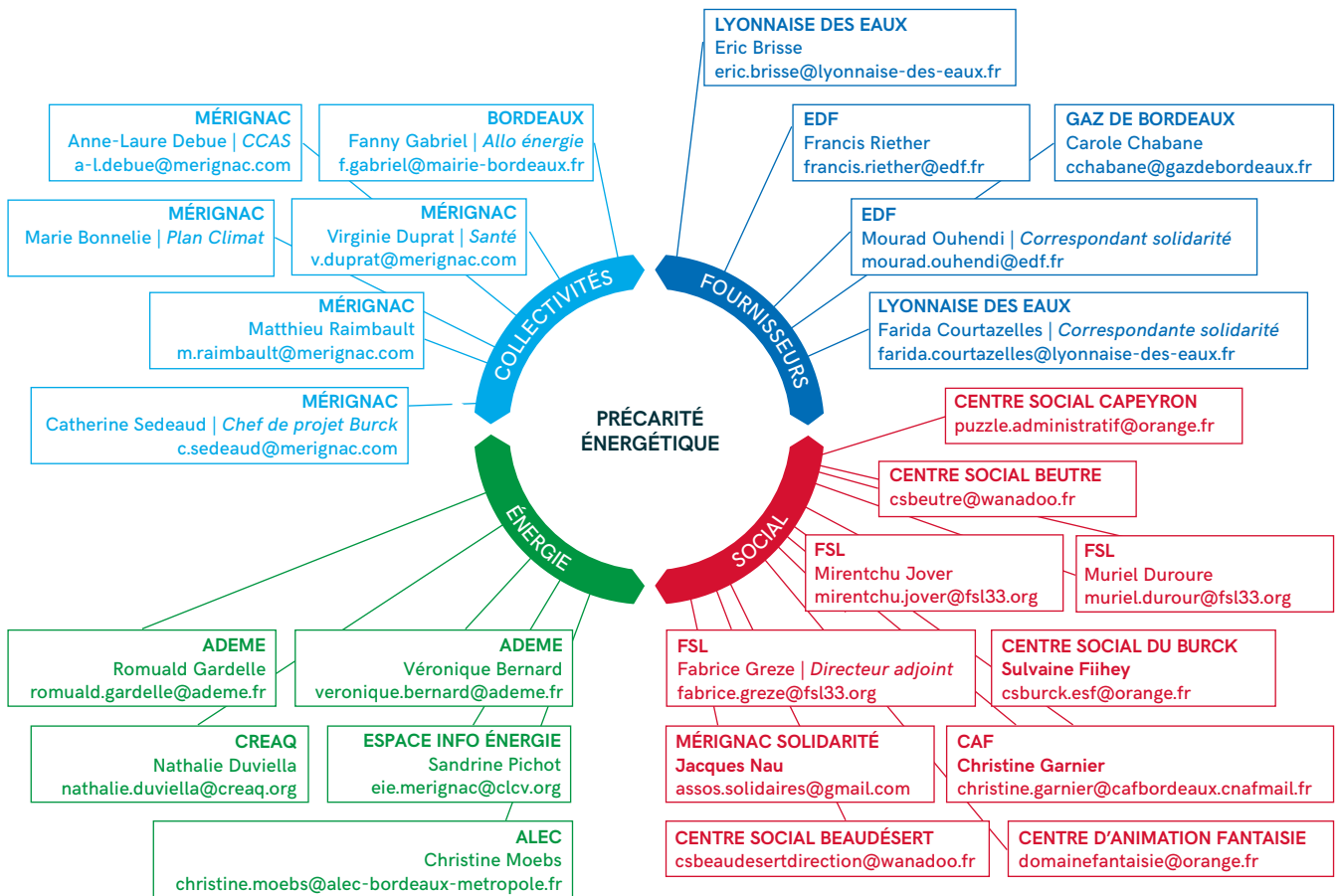
Une vision d'avenir construite avec les acteurs du territoire

→ La cartographie des parties prenantes (janvier-mars 2015)

Un travail d'enquête a été mené pour identifier les acteurs impliqués dans les actions de développement durable sur le territoire de Mérignac. L'objectif était de mieux connaître les acteurs moteurs, déjà impliqués et prêts à engager ou poursuivre des partenariats. Cette cartographie, véritable carnet d'adresse du développement durable à Mérignac n'est pas figée et s'enrichit au fil du temps. Elle identifie les services de la ville concernés, mais également les partenaires publics ainsi que les associations et les entreprises impliquées.

Parties prenantes représentées
dans les différents groupes bulles :





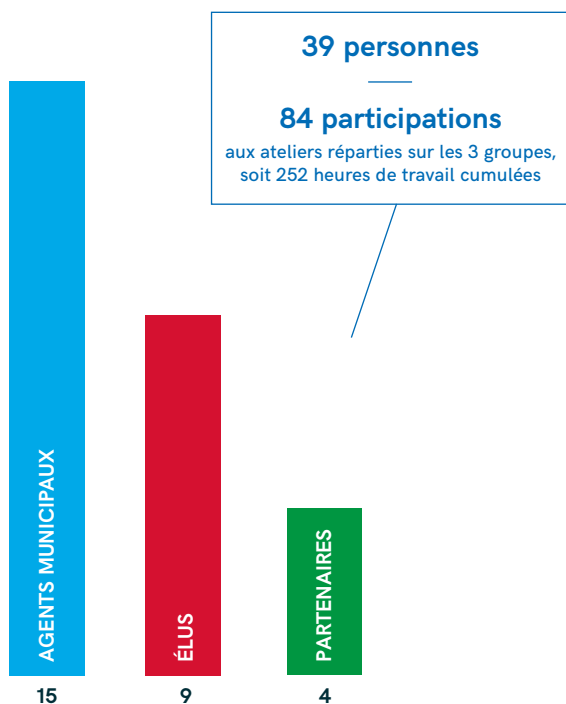
Des « groupes bulles » pour favoriser l'émergence d'idées (mai-juin 2015)

Ces « groupes bulles » sont composés de personnes identifiées lors de la cartographie des acteurs. Pour chaque bulle (thème d'action innovante), des méthodes d'animation spécifiques (world café, brainstorming, boule de neige...) ont permis :

- de vérifier la pertinence des thèmes pressentis avec les différentes parties prenantes ;
- d'identifier les enjeux avec les acteurs ;
- de repérer les actions à engager de façon immédiate et proposer des actions de court terme.

Les « groupes bulles » ont travaillé sur les sept thèmes identifiés que sont la précarité énergétique, l'alimentation (du champ à l'assiette), la démocratie contributive, l'exemplarité municipale, la nouvelle économie (fonctionnelle, collaborative, partageuse), l'implication des entreprises, Mérignac Soleil 2030, et la gouvernance contributive.

Des groupes de travail « prospective »
résolument tournés vers les partenaires
avec pour constitution moyenne :



Des ateliers prospectifs pour imaginer Mérignac en 2030 (octobre-novembre 2015)

Trois ateliers prospectifs ont été menés pour définir un Mérignac durable en 2030. Ils ont rassemblé 39 personnes, dont plusieurs élus et membres des groupes bulles. Ensemble, ils ont contribué à définir « une vision 21 » ainsi que le chemin pour y parvenir.

La construction s'est faite en 3 étapes :

- Les **futurs possibles**. L'idée était de projeter les participants dans trois futurs (2030) contrastés (catastrophe, technologique, alternative) pour favoriser la créativité et élargir le champ des possibles.
- Le **futur souhaité**. Il s'agissait de co-construire une « Vision 21 » de développement durable pour Mérignac en 2030 (= la stratégie de l'Agenda 21).
- Le **chemin à parcourir**. Cet atelier a permis de définir le chemin à emprunter pour mettre en oeuvre la vision et d'élaborer les prémices du plan d'actions. A l'issue de ces groupes de travail, la stratégie a commencé à se dessiner autour de 7 ambitions et de 20 initiatives (voir page 16).

Les attentes des habitants: une rencontre « Maire et habitants » et un « Jury citoyen » (avril-mai 2016)

Le Maire a rencontré dans son bureau six Mérignacais pour débattre du développement durable en avril 2016. Ils ont été tirés au sort parmi une vingtaine de candidatures (appel dans le magazine municipal et les différents supports de communication de la Ville). Ils ont ensuite rejoint un panel de 25 habitants issu d'un appel à volontariat réalisé précédemment par la Ville (représentatif de la population : âge, sexe, quartier, catégorie socio-professionnelle) afin de constituer un Jury Citoyen. Ce groupe s'est réuni deux fois en mai 2016 avec un objectif clair : passer l'Agenda 21 de la Ville au crible de leur regard pour :

- vérifier si les objectifs de la Vision 21 correspondent à de réelles attentes des habitants ;
- préciser si les termes et concepts utilisés ont du sens pour tous ;
- hiérarchiser les thèmes pour organiser la mobilisation citoyenne.

Les thèmes jugés prioritaires et pour lesquels le jury citoyen a souhaité s'investir ont été retenus et approfondis lors d'un événement grand public : le « Marché ».

➔ Un « marché » pour mobiliser les habitants (juin 2016)

À l'occasion de la semaine du développement durable, la Ville, la Métropole, des associations et des Mérignacais issus du panel ont co-organisé un « Marché » sur la place Charles de Gaulle, un samedi matin pendant le marché.

Le principe : 4 stands, 4 thématiques (mobilité, ville comestible, compostage et énergie) pour inviter les passants à exprimer leurs attentes, leur expérience, leurs priorités autour d'animations ludiques et concrètes. L'occasion de partager nos ambitions ainsi que de repérer des initiatives et de potentiels contributeurs à l'Agenda 21 Local.



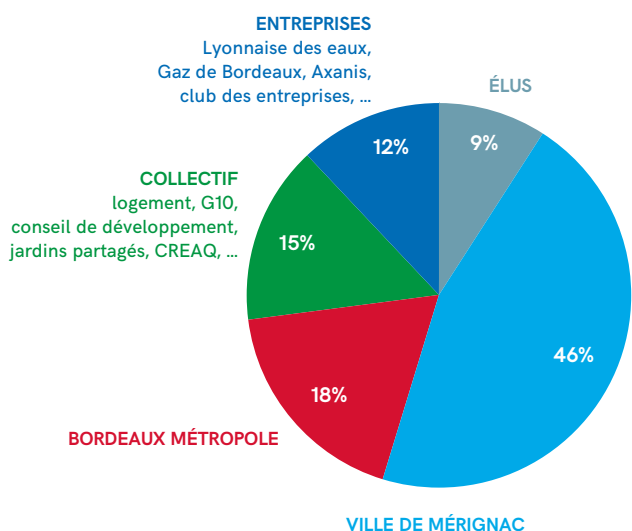
➔ Des ateliers pour identifier des actions à mener dès à présent (juin-juillet 2016)

À l'issue du partage de ces travaux, 5 ateliers, réunissant 29 acteurs locaux ont permis de co-construire les contenus opérationnels des actions prioritaires.

Il s'agissait avant tout d'élaborer des actions partenariales et pouvant être mises en oeuvre rapidement. Les ateliers ont été conçus et animés comme de véritables "fabriques d'actions". Ils se sont volontairement tenus en plus petit comité pour affiner les contenus des actions et discuter des détails opérationnels.

Parmi les actions identifiées, on trouve par exemple, le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'habitat participatif, la mise en place du jardinage urbain, l'accompagnement des publics en précarité énergétique, etc.

Ces actions bénéficient d'un traitement graphique à part dans ce document.



➔ Une rédaction collective du plan d'actions (septembre 2016-janvier 2017)

Suite à l'ensemble des temps d'échanges et de fabrication des initiatives et des actions, le document présent a fait l'objet d'une rédaction partagée entre les élus et les services de la collectivité avec l'appui de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage. Le plan d'actions a été conçu comme un document qui présente les actions en cours, des projets et des idées. Sa mise à jour régulière permettra de mettre en exergue les actions les plus exemplaires du moment ainsi que d'intégrer de nouvelles actions au fur et à mesure de l'avancement du plan d'actions.

→ La vision 21

La vision prospective permet de se projeter dans l'avenir, d'explorer des futurs possibles et de se poser les bonnes questions sur les enjeux actuels et futurs. Il s'est agi d'imaginer ce à quoi Mérignac pourrait ressembler en 2030 pour en tirer des conclusions en matière de diagnostic et d'initiatives. La prospective permet de changer de regard et notamment :

- d'anticiper les changements environnementaux et sociaux pour mieux s'adapter ;
- d'interpeller les acteurs sur les évolutions sur le territoire ;
- de faire jouer l'imagination et la créativité pour sortir des modèles actuels ;
- de donner de l'ambition à long terme à la ville et ses habitants ;
- de mettre en avant les contradictions et de dépasser les conflits et clivages.

→ Un scénario pour 2030 : 7 ambitions pour Mérignac

Mérignac a élaboré de manière participative un scénario pour 2030 qui a permis de définir 7 ambitions pour la ville. Défini par les acteurs, ce scénario prospectif s'est matérialisé sous la forme d'un article de presse rédigé en 2030 (voir page ci-contre). Ces contenus sont entièrement issus des travaux réalisés par le groupe prospectif, validés par les élus et confortés par les retours du Jury citoyen. Il sert de socle fondateur à la stratégie de l'Agenda 21 qui est détaillée dans la partie introductive de chaque ambition.

MÉRIGNAC ACTU

17 novembre 2030

Le journal de la commune

www.merignac-actu.fr

Mérignac, Ville intelligente Histoire d'une success story locale

Depuis plusieurs années, la Ville de Mérignac est reconnue comme un emblème du développement durable de la Métropole bordelaise et de la région. Démocratie participative, énergie locale et réseaux intelligents sont les ingrédients de ce succès qui commence à s'exporter en France.

« *Tous les jours, chaque citoyen s'implique au moins 2 à 3 heures dans la vie locale* ». C'est ainsi que Edmond Cartier, coordinateur d'une maison des initiatives, explique cette réussite portée en commun par tous les acteurs du territoire. « *Chaque citoyen se sent acteur et responsable au quotidien. Les valeurs de solidarité, de générosité et d'autonomie sont au centre nos comportements, affirme-t-il. Les associations et maisons de quartiers sont au cœur de cette nouvelle organisation et constituent les relais indispensables de cette dynamique locale* ».

En effet, la première chose qui frappe lorsque l'on discute avec les élus, habitants et entreprises du territoire, c'est la vision très dynamique du territoire portée en commun par l'ensemble des acteurs et dont chacun est véritablement investi.

Pour Madame Rose Ignac, Maire de la Ville, « *le rôle du maire est d'être un facilitateur, pour que chaque habitant et acteur puisse assumer un rôle actif dans le développement durable du territoire. Le présent et l'avenir de notre commune se construisent ensemble de manière collaborative et les élus sont là pour s'assurer que chacun puisse contribuer à sa manière et à la hauteur de ses possibilités. Bien sûr, le rôle de la mairie ne s'arrête pas là. C'est par exemple à moi d'organiser l'occupation et le partage de l'espace, en s'appuyant sur des démarches participatives.* »

Ainsi, maire, élus locaux, associations, tous sont impliqués dans un engagement citoyen durable. Mais la vraie réussite de Mérignac a été de ne pas s'arrêter là. En effet, depuis plusieurs années, les entreprises locales, dont la plupart sont aujourd'hui des SCOP, sont également porteuses du projet de territoire. Mérignac, premier pôle d'activités vertes et numériques de la région, incarne une forme de résistance en orientant la finalité de l'activité économique vers les besoins sociaux et environnementaux.

« *Les entreprises sont très attentives aux questions d'environnement et de circuits courts.* » explique Léa Héresseu, présidente du Réseau d'entreprise Mérignacais. « *L'économie mérignacaise s'inscrit dans une dynamique de proximité et de partage, tout en se diversifiant.* »

La ville idéale de Mérignac un modèle trop beau pour être vrai ? « *Pas du tout* », répond Bob Smith, un citoyen-acteur, qui habite Mérignac depuis 1987 et a vu la ville se transformer sous ses yeux. « *La transition ne s'est pas faite du jour au lendemain et il a fallu convaincre beaucoup de gens pour arriver au résultat d'aujourd'hui. Cela fait plaisir de voir que maintenant, d'autres viennent nous voir pour demander conseil afin d'appliquer notre méthode chez eux* ». Une recette presque magique que la ville explique en « *9 chantiers qui font la réussite de Mérignac* ».

■ PAR IGBA PLERAC, ENVOYÉE SPÉCIALE

La vision 21 : 7 ambitions pour Mérignac 2030

→ Un dispositif d'action inscrit dans le temps et l'espace: la vision 21

Ce plan d'actions de Mérignac n'a pas pour vocation de décrire l'ensemble des actions de développement durable menées par la collectivité. Il s'agit de se concentrer sur les nouvelles actions engagées par la collectivité mais également ses partenaires pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain en matière de transition écologique. Véritable outil opérationnel, il sera mis à jour au fur et à mesure de l'engagement des actions et sera complété par de nouvelles actions. Être plus près du terrain, plus réactif, plus innovant, c'est le pari de ce plan d'actions, véritable tableau de bord de l'action locale durable.

Aujourd'hui

Des actions à mener dans chaque initiative

Lancer un appel à manifestation d'intérêt

Identifier, préserver et investir les terrains disponibles

Repérer les publics en précarité énergétique

Créer un tiers-lieu avec une spécificité mérignacaise

Soutenir les éco-manifestations

Repérer les initiatives citoyennes

Traduire l'Agenda 21 dans les projets de direction

2021

20 initiatives

10 « éco-quartiers »

Mobilité durable

Habitat participatif et intergénérationnel

Quartiers d'activités 2030

Jardinage urbain et citoyen

Production alimentaire locale

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Communauté énergétique et numérique

Rénovation énergétique des bâtiments

Lutte contre la précarité énergétique

Espaces partagés et tiers lieux

Économie collaborative

Échanges locaux et circuits courts

Économie circulaire

Zéro déchet

Participation citoyenne

Implication citoyenne

Vers le revenu contributif

Innover dans les modes de travail

Intégrer le développement durable
dans le quotidien des services

2030

Vision 21 : 7 ambitions

Ville Partagée

Ville Comestible

Ville à énergie positive

Ville économique locale

**Ville économie circulaire
et zéro déchet**

Ville contributive

**Ville exemplaire par
l'innovation interne**

→ Le suivi quantitatif par des indicateurs

Le retour d'expérience de plus de 10 ans de suivi de l'Agenda 21 montre qu'il est souhaitable de sélectionner des indicateurs autour de données accessibles, lisibles et actualisables, témoignant ainsi de l'évolution du territoire et des actions.

Sur la base de ces critères, le nombre d'indicateurs est resserré et s'organise selon 3 grandes familles :

- Des indicateurs d'objectif par ambition : ils doivent permettre de vérifier si le territoire évolue vers les ambitions prospectives fixées. Nous essaierons d'en avoir une traduction cartographique tous les 3 ans ;
- Des indicateurs de résultat par initiative : ils doivent permettre de témoigner des résultats obtenus sur chaque initiative. Ils sont en lien direct avec les actions opérationnelles contenues dans chaque initiative ;
- Des indicateurs de réalisation par action : un suivi annuel de l'avancement de chaque action permettra de vérifier si les actions progressent dans leur mise en œuvre.

→ Le suivi qualitatif

Le suivi des ambitions pourra faire l'objet de temps d'évaluation partagée, afin de confronter les résultats des indicateurs aux perceptions des acteurs et des habitants. Deux temps d'évaluation sont prévus : l'un à mi-parcours en 2019, et l'autre en 2021, à la fin de la mise en œuvre du programme.

Le suivi des actions et des initiatives est annuel, un échange avec les porteurs permettra de compléter l'évaluation avec le niveau d'avancement par des approches plus qualitatives : éventuels freins, réorientations souhaitables, perspective d'évolutions ou de compléments.

→ Le bilan

Chaque année, un bilan sera présenté à un Comité de Suivi et Évaluation, émanation du comité de pilotage partenarial, qui pourra sur cette base :

- lever les éventuelles difficultés par des arbitrages techniques et financiers,
- faire évoluer le plan d'actions en ajoutant ou réorientant des actions pour mieux atteindre les objectifs.

C'est le service Agenda 21 qui a la charge d'animer ce dispositif de suivi et d'évaluation. Il pourra notamment s'appuyer sur logiciel Act 21 qu'il utilise depuis 2014.

→ Les publications

Les résultats seront publiés annuellement au sein du rapport de développement durable. Celui-ci est présenté devant le Conseil Municipal et mis en ligne sur le site internet de la Ville. Le magazine municipal et le site internet de la Ville présenteront les avancées des actions, selon leurs actualités.

Mérignac 2030, la ville partagée

En 2030, les 10 quartiers de Mérignac sont devenus des éco-quartiers. La ville est devenue majoritairement piétonne. La société civile s'est fortement mobilisée pour faire évoluer les modes de déplacements, car les difficultés posées par l'utilisation de la voiture individuelle devenaient de plus en plus problématiques (pollution, bouchons, bruit, stationnement, occupation des espaces publics). Par ailleurs, les espaces publics et les espaces verts sont plus nombreux ainsi que les espaces de rencontres, de création et de diffusion culturelle.

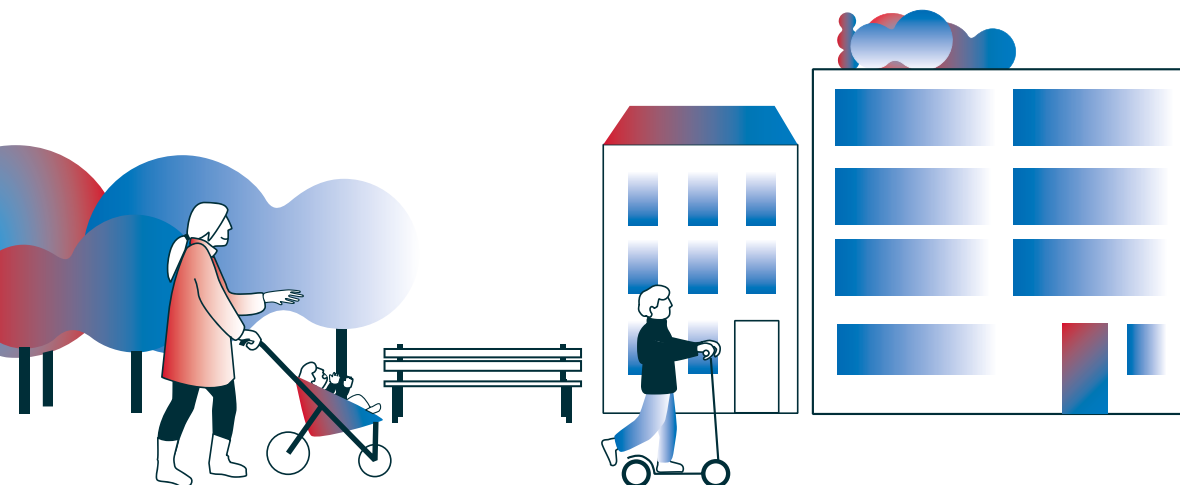
Les services de la Ville et de la Métropole ont réalisé, en concertation avec la société civile, de nouvelles infrastructures de transport intermodales afin d'éviter le recours à la voiture individuelle (parcs relais situés à la périphérie de la ville, transports collectifs renforcés vers le centre-ville et les pôles d'emplois, compartiments vélos dans les transports collectifs,...). L'utilisation de véhicules électriques et autonomes est encouragée. Ainsi, les habitants de Mérignac ont pris l'habitude de réaliser leurs déplacements domicile-travail sans voiture. L'accessibilité des transports pour les personnes à mobilité réduite et les seniors a fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la réflexion sur la mobilité pour tous.

Suite à une action de la Mairie, les habitats participatifs et/ou intergénérationnels se sont multipliés. Ainsi, des espaces collectifs et des équipements sont partagés et l'isolement recule.

Le travail mené sur l'intégration de Mérignac Soleil dans le tissu urbain et son habitabilité, a entraîné de profondes mutations de cet espace. Face aux évolutions de modes de consommation, le site est peu à peu devenu un lieu de production agricole et alimentaire locale.

INDICATEUR DE SUIVI :

 **Pourcentage d'espaces
végétalisés sur Mérignac**

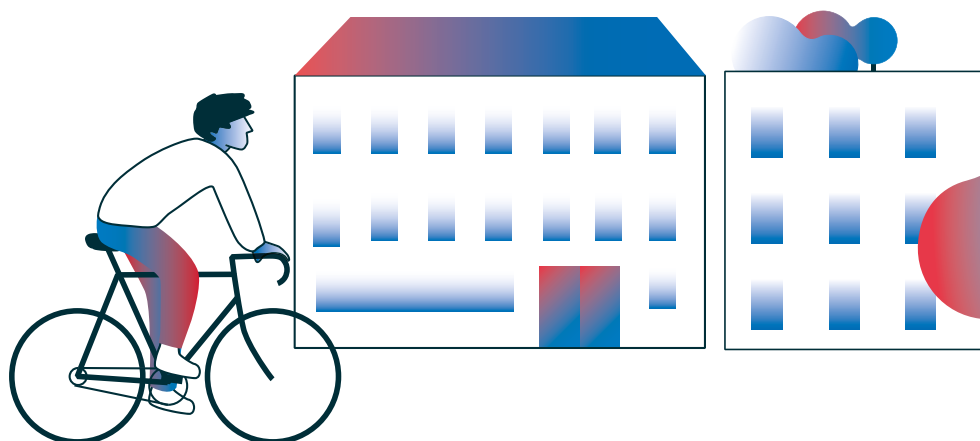


ville partagée

ville partagée

LES INITIATIVES :

- **Les 10 « éco-quartiers »**
- **Mobilité durable**
- **Habitat participatif et intergénérationnel**
- **Quartiers d'activités 2030**



Contexte et objectifs

L'évolution de l'ensemble des quartiers de Mérignac en éco-quartiers est une initiative phare de l'Agenda 21. Le terme « éco-quartier » n'a pas vocation à imposer un modèle homogène mais marque la volonté d'aménager et de rénover les quartiers au regard des principes de développement durable.

Cette initiative renvoie à l'ambition d'une ville partagée où se côtoient une mixité d'usages et de fonctions (habitat, activités économiques, espaces naturels, espaces culturels) en lien avec les objectifs globaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de l'étalement urbain et de lutte contre le changement climatique ainsi qu'avec les objectifs locaux pour une amélioration du cadre de vie des habitants à travers notamment une meilleure prise en compte des besoins sociaux et culturels.

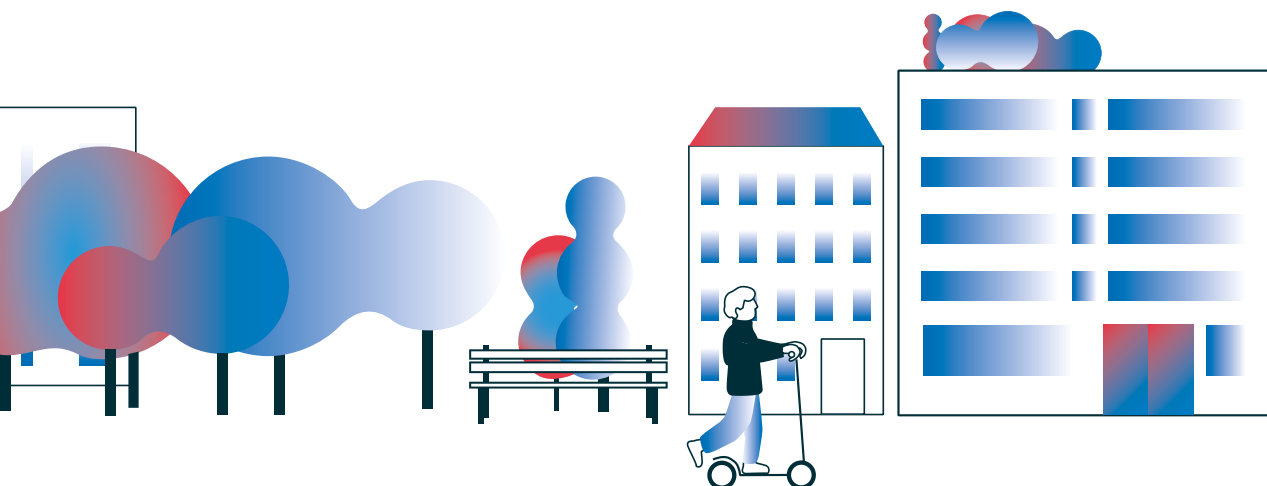
La ville du futur doit se construire dès aujourd'hui sur un modèle plus compact et dense afin de laisser plus de place aux nouveaux usages de proximité. Il s'agit également d'offrir plus de possibilités en matière de cohésion et d'inclusion sociale, d'équité et d'égalité pour tous ses habitants. Ces éco-quartiers auront également vocation à sensibiliser les habitants aux éco-comportements au quotidien.

Indicateurs de suivi

- % d'espaces végétalisés sur Mérignac
- Nombre de projets d'aménagement encadrés par une démarche de DD (Aménagement durable BM, écoquartier, AEU2, etc.)
- Nombre de personnes sensibilisées aux éco-comportements

Finalités de développement durable concernées :

La lutte contre le changement climatique	1	2	3
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	1	2	3
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	1	2	3
L'épanouissement des êtres humains	1	2	3
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	1	2	3



1

Développer la nature dans la ville

OBJECTIFS :

Le renforcement de la nature en ville répond à plusieurs objectifs complémentaires : répondre au besoin d'espaces verts des citoyens ; développer la biodiversité en ville ; participer au rafraîchissement des espaces urbanisés dans le cadre de l'adaptation au changement climatique ; améliorer le confort thermique des bâtiments ; améliorer la qualité de l'air ; améliorer la santé des habitants.

MISE EN OEUVRE :

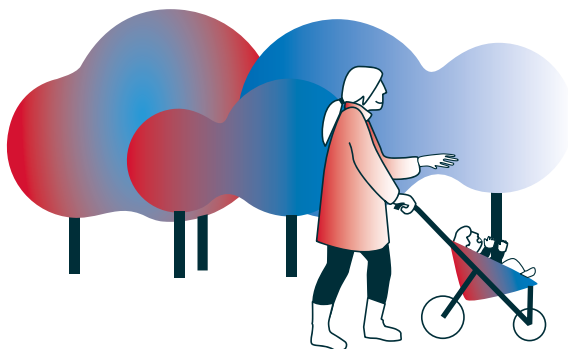
Il s'agit de renforcer les outils de préservation des espaces naturels en ville, notamment par la création d'aires protégées et de zones inconstructibles dans le zonage du PLU. Cette mesure sera inscrite dans la Charte paysagère qui sera renforcée et complétée par un règlement autorisant les toitures et murs végétalisés et favorisant la création d'espaces verts dans les espaces publics. La Ville va s'engager avec la Métropole sur les trottoirs vivants en créant des fosses de plantation devant les habitations.

Parallèlement, il sera intéressant de proposer des mesures d'accompagnement aux partenaires publics et privés pour les inciter à végétaliser : guides techniques, formation de conseillers relais et création d'un permis de végétaliser autorisant les habitants à mener des initiatives sur l'espace public (comme cela se fait à Paris).

En complément, des plans de verdissement et des campagnes de plantation d'arbres pourront également être développés par la Ville en lien avec les orientations pour une Ville Comestible.

Porteurs : Mérignac (Direction de la proximité, Direction de la communication, Direction du développement), Bordeaux Métropole (PTO), Bailleurs, Aménageurs, Habitants, Maison des habitants, écoles, conseil citoyen

Degré de maturité : en cours



2

Intégrer le développement durable dans tous les projets de quartiers

OBJECTIFS :

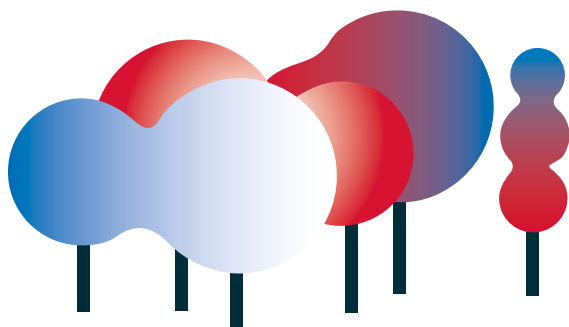
L'objectif de cette action est de faciliter la prise en compte du développement durable dans tous les projets de quartiers neufs ou en rénovation. Il s'agit de se questionner tout au long du projet sur les attentes en termes d'usages du quartier par ses habitants (cadre de vie, ambiances, cohésion et équité sociale, insertion, etc.), sur les réponses proposées en termes urbains (espaces publics, formes urbaines, mobilité, logements, pratiques sportives, etc.) mais également en termes d'écologie et de nature (énergie, biodiversité, bruit, déchets, etc.). La démarche "Urbanisme et Aménagement Durable" initiée par Bordeaux Métropole, ainsi que le travail mené en partenariat avec le Département sur le sujet seront utilisés pour concrétiser les principes de développement durable et susciter un dialogue entre les acteurs du projet et les usagers. La formation des élus et agents de la collectivité ainsi que la création d'une boîte à outil méthodologique constituent une base essentielle pour permettre d'intégrer le développement durable dans tous les projets de quartiers.

MISE EN OEUVRE :

- 1) Former des élus/agents comme acteurs relais du développement durable dans les projets de quartier au sein de la collectivité.
- 2) Réaliser une boîte à outils méthodologique permettant l'évaluation du développement durable dans les projets au quotidien (questionnements, animation, bonnes pratiques, etc.) à destination des services leur permettant d'améliorer leur action quotidienne.
- 3) Organiser des temps d'échanges inter-services pour favoriser l'approche transversale du développement durable dans les projets de quartiers.

Porteurs : Mérignac (Direction du développement et Directions concernées), acteurs des quartiers, réseaux Agenda 21

Degré de maturité : en cours



3

Sensibiliser et faire participer les habitants aux éco-comportements

OBJECTIFS :

Il est indispensable que les habitants contribuent aussi par leurs gestes quotidiens au développement durable à l'échelle de leur logement et de leur quartier.

MISE EN OEUVRE :

- 1) Réaliser un livret illustré présentant les astuces et conseils d'éco-comportements.
- 2) Développer des ateliers collectifs dans les quartiers (structures, écoles...)
- 3) Envisager la création d'un éco-appartement témoin (énergie, eau, qualité air intérieur, santé environnementale dans l'habitat...).
- 4) Renouveler le Défi Familles à Énergie positive en l'élargissant à tous les thèmes du développement durable (alimentation, eau, déchets, déplacements, consommation, etc.).

Porteurs : Mérignac (Direction du développement, Direction de cohésion sociale, Direction de l'action solidaire et sociale, Direction de l'action éducative et de la famille), Associations de parents d'élèves, Bordeaux Métropole, ADEME, AIRAQ, Conseillère médicale en environnement intérieur, Habitants, Maison des habitants, conseils citoyens

Degré de maturité : projet

4

S'affirmer comme ville « Amie des aînés »

OBJECTIFS :

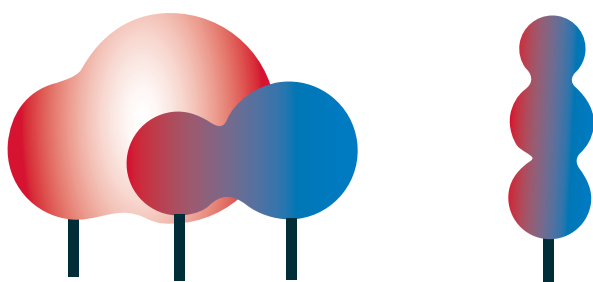
Les territoires et l'urbanisme doivent mieux répondre aux défis de la transition démographique en cours. Le réseau francophone des Villes Amies des Aînés encourage "un mode de travail transversal, la citoyenneté des âgés ainsi que la lutte contre l'âgisme". Il apporte échanges et bonnes pratiques sur des problématiques variées et souvent à l'équation complexe sur les aspects essentiels de la vie des âgés en milieu urbain : espaces et les édifices extérieurs, transports, habitat, respect et inclusion sociale, culture et loisirs, solidarité ou encore services de santé.

MISE EN OEUVRE :

- 1) Adhérer au réseau francophone des Villes Amies des Aînés.
- 2) Former le personnel sur ces questions et leur traduction opérationnelle.
- 3) Lancer la démarche opérationnelle transversale et partenariale.

Porteurs : Mérignac (Direction de l'action solidaire et sociale - CCAS)

Degré de maturité : projet



Contexte et objectifs

Pour remédier aux difficultés posées par l'utilisation prépondérante de la voiture individuelle, la collectivité a souhaité mobiliser 3 leviers d'actions principaux :

- Le développement des infrastructures de transport selon le principe de l'intermodalité afin d'éviter le recours à la voiture individuelle (parcs relais situés à la périphérie de la ville, transports collectifs renforcés vers le centre-ville et les pôles d'emplois, compartiments vélos dans les transports collectifs, ...);
- Le développement de l'auto-partage : complément utile à une offre globale et multimodale de transports en commun, le développement de l'auto-partage se concrétise à travers l'implantation de nouvelles bornes de voitures à louer et à travers des actions d'information et de sensibilisation incitant les particuliers qui possèdent un véhicule à le prêter à ceux n'en ont pas (plateforme de mise en relation, guide pratique...);
- La mise en œuvre du Plan Vélo : renforcer la continuité des pistes cyclables (double sens cyclables et franchissement de la rocade) et les pistes en site propre, déploiement des vélos en libre-service, sensibilisation, etc.

Indicateurs de suivi

- Longueur totale de pistes cyclables sur le territoire ;
- Evolution des parts modales de déplacements-domicile travail ;
- Nombre de Mérignacais ayant bénéficié de subventions pour l'achat de vélos de la part de Bordeaux Métropole.

Finalités de développement durable concernées :

La lutte contre le changement climatique	1	2	3
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	1	2	3
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	1	2	3
L'épanouissement des êtres humains	1	2	3
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	1	2	3

5

Faciliter l'intermodalité

OBJECTIFS :

La flexibilité et l'efficacité d'une offre de transport intermodale permettent de diminuer le recours à l'automobile privée et constituent un volet indispensable d'une stratégie de mobilité durable.

MISE EN OEUVRE :

L'intermodalité peut être facilitée par :

- L'articulation d'une offre de transport multimodale au sein de pôles d'échanges à développer à l'instar de ce qui a été fait sur la gare de Mérignac - Arlac (parc relais, vélo, tram, bus). L'arrivée du tram à l'aéroport va dans ce sens.
- L'amélioration du code de la rue.
- Une approche intégrée de l'information destinée à l'usager : la conception d'une application smartphone qui diffuse certaines informations aux usagers peut être envisagée, en s'appuyant notamment sur les modèles collaboratifs pour garantir une mise à jour permanente des données : état du trafic en temps réel, horaires de bus, disponibilité des véhicules ou des infrastructures.
- Améliorer la formation des personnes, notamment âgées, aux déplacements et aux transports publics en milieu urbain
- Une tarification incitative et des cartes d'abonnement uniques permettant d'utiliser plusieurs modes de transport.
- Mise en place d'un projet de signalétique dédiée pour les piétons et le vélo.
- Mise en place de pédibus scolaires ou d'actions de sensibilisation pour se rendre à l'école autrement qu'en voiture.
- Mise en place de pédibus intergénérationnels pour sécuriser les déplacements de personnes âgées vers les foyers restaurants par exemple.

Porteurs : Bordeaux Métropole, Mérignac (Direction de la proximité, Direction du développement, Direction de l'action solidaire et sociale - CCAS, Direction de l'action éducative et de la famille), Conseil de développement, Vélo Cité, Droit du piéton, wiimoov

Degré de maturité : en cours

6

Développer le partage des voitures

OBJECTIFS :

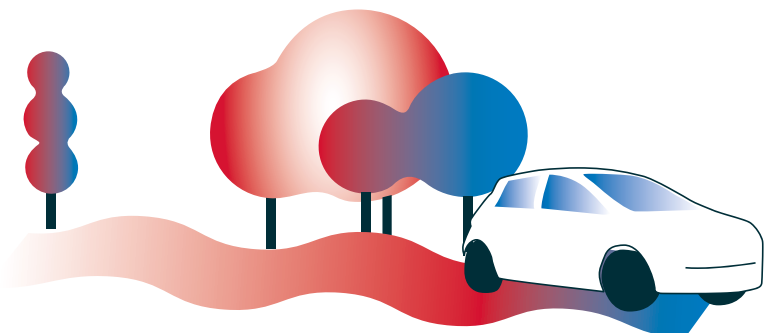
La mise en oeuvre du Plan Vélo métropolitain doit permettre l'amélioration du réseau cyclable et ainsi favoriser le développement de l'usage du vélo. La Ville de Mérignac souhaite clairement s'engager sur ce sujet.

MISE EN OEUVRE :

- 1) Identifier et réserver un emplacement permettant d'implanter une nouvelle station d'autopartage de type Citiz ou Bluecub de telle sorte que les usagers y accèdent facilement, à pied, à vélo ou en transports collectifs.
- 2) Favoriser le développement de l'autopartage entre particuliers : rédiger un guide pratique apportant une réponse concrète à toutes les questions : forme juridique, mode de fonctionnement, modèle de contrat, calcul des frais, assurance, retours d'expérience... et le diffuser sur le site de la Mairie

Porteurs : Mérignac (Direction de la proximité), Bordeaux Métropole, Réseaux agenda 21 locaux, Citiz Bordeaux, Bluecub, Koolicar, ADEME, Conseil régional

Degré de maturité : en cours



7

Plan Vélo : renforcer les aménagements et sensibiliser les habitants

OBJECTIFS :

L'élaboration d'un Plan Vélo doit permettre l'amélioration du réseau cyclable et ainsi favoriser le développement de l'usage du vélo.

MISE EN OEUVRE :

1) Développer et sécuriser le réseau cyclable :

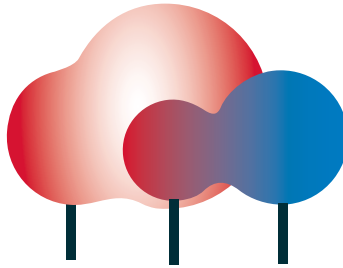
- Poursuivre le maillage des pistes et bandes cyclables et la résorption des coupures ;
- Identifier des espaces partagés où les piétons et cycles sont prioritaires ;
- Identifier et améliorer les zones accidentogènes et informer sur la signalisation en vigueur auprès des cyclistes ;
- Créer à Mérignac la première autoroute à vélo de l'agglomération pour mieux relier les entreprises extra rocade ;
- Créer une liaison directe entre les centres-villes de Mérignac et de Bordeaux.

2) Développer les services aux vélos :

- Poursuivre le développement des stations VCub ;
- Développer l'offre de stationnement et lutte contre le vol (marquages des vélos, création des vélo-box) ;
- Créer des "points vélo" qui rassemblent différents services (atelier de réparation, bureau d'information, locations, etc.) du type "Maison du Vélo" ;

Relayer et valoriser les incitations économiques en faveur du vélo :

- indemnité kilométrique pour les salariés se rendant au travail en vélo ;
- subvention à l'acquisition de VAE pour les particuliers...



3) Promouvoir l'utilisation du vélo :

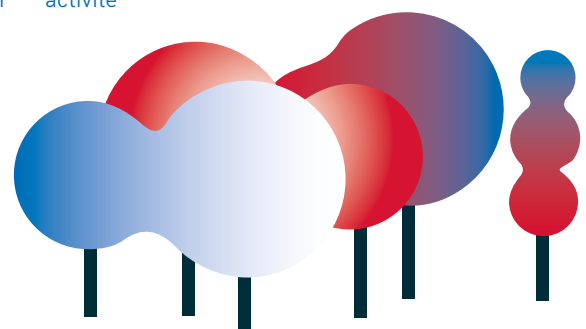
- Réaliser la Fête du Vélo (Mérignac la co-organise en 2017 avec Vélo Cité) ;
- Favoriser les projets d'habitant-e-s qui vise l'apprentissage du vélo, du code de la route et à entretenir son vélo
- S'appuyer et valoriser le groupe de travail citoyen composé d'une trentaine de Merignacais (vélocistes, associations sportives et de promotion, Mérignacais passionnés de vélo) pour « booster » Merignac dans un domaine où la Ville a encore une marge de progrès, même si des actions sont en cours. Ce groupe de travail pourra s'impliquer dans les événements vélos (fête du vélo, forum et autre) et être force de propositions sur des actions de sensibilisation (mes courses à vélo, parcours fléché dans la ville...).

4) Développer la filière économique vélo :

- Créer un événement filière économique du vélo biannuel.

Porteurs : Mérignac (Direction de la proximité, Direction du développement, Direction développement RH, Direction de la cohésion sociale, Direction de l'action solidaire et sociale, Direction des sports), Bordeaux Métropole, Vélo Cité, vélocistes, clubs cyclistes, conseil de développement, Maison des habitants, conseil citoyens, associations insertion par activité économique

Degré de maturité : en cours



Contexte et objectifs

Parfaite illustration de la Ville partagée, le déploiement de projets d'habitat participatif et intergénérationnel sur des parcelles identifiées et mises à disposition dans le cadre de l'appel à projets lancé par la collectivité, permet à des groupes de citoyens de concevoir et gérer leur habitat collectivement, pour mieux répondre à leurs besoins, en cohérence avec leurs moyens et leurs aspirations. Ces démarches permettent aussi aux habitants accompagnés par la collectivité de se réapproprier les responsabilités liées à la construction ou la rénovation d'un lieu de vie.

Ce mode de production de l'habitat est ouvert à l'ensemble de la population, quel que soit l'âge, le niveau de ressources, le milieu social et permet ainsi de renforcer la cohésion sociale, le vivre-ensemble et la solidarité entre les générations.

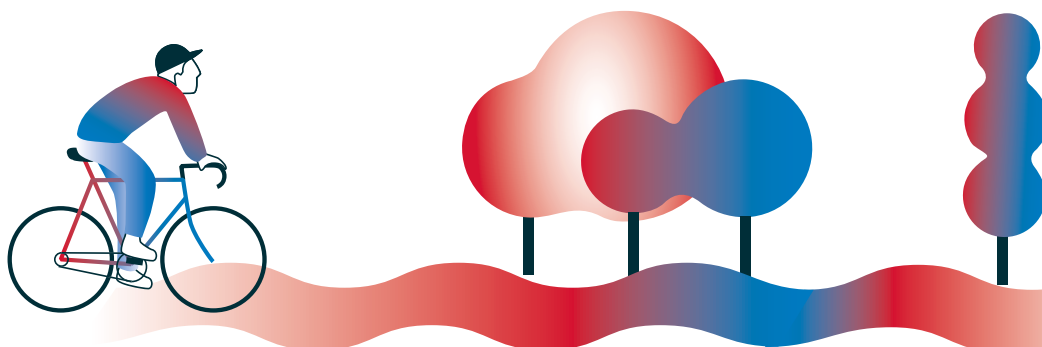
Mérignac a délibéré en faveur du développement de l'habitat participatif. La Ville a d'ores et déjà conventionné avec la coopérative immobilière Axanis pour un premier projet. Un autre terrain est repéré et un projet privé est en cours à Mondésir.

Indicateurs de suivi

- Nombre de parcelles mises à disposition par la collectivité
- Nombre de projets accompagnés

Finalités de développement durable concernées :

La lutte contre le changement climatique	1	2	3
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	1	2	3
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	1	2	3
L'épanouissement des êtres humains	1	2	3
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	1	2	3



Habitat participatif et habitat intergénérationnel

Lancer un appel à manifestation d'intérêt

8

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) vise à faciliter le développement de l'habitat participatif par un soutien à la prédéfinition des projets des futurs groupes d'habitants. Lancé par la Ville, l'AMI a vocation à permettre aux groupes d'habitants intéressés de bénéficier d'un appui à l'émergence de leur projet.

Pourquoi?

L'appel à manifestation d'intérêt offre un soutien aux groupes d'habitants à la prédéfinition des projets d'habitat participatif.

Qui?

Un groupement d'habitants avec l'aide des partenaires.

Où?

Dans votre quartier de préférence.

Quand?

A partir de la date de lancement de l'appel jusqu'à la date de dépôt de candidature.



MISE EN OEUVRE :

La Ville souhaite lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), en partenariat avec un bailleur auprès de groupes d'habitants qui souhaiteraient se lancer dans l'habitat participatif. Les étapes de l'AMI sont les suivantes :

- 1) Constituer un groupe de travail avec des acteurs déjà impliqués dans ce type de démarche et/ou qui pourront l'appuyer.
- 2) Rédiger un cahier des charges (précisant notamment la nature de la mise à disposition, les conditions de cession pour garantir la réalisation conforme aux objectifs de la collectivité, l'implication de la collectivité auprès des groupes d'habitants et les modalités).
- 3) Encourager les initiatives à travers la diffusion d'expériences, de paroles d'habitants... et communiquer sur le dispositif d'accompagnement.
- 4) Sélectionner des groupes de porteurs de projet. La conception du projet pourra débuter en s'appuyant sur la formalisation d'un partenariat entre la collectivité et le groupe d'habitants.

OBJECTIFS :

- Favoriser un "vivre ensemble" plus partagé
- Aider les projets intergénérationnels avec une véritable dimension sociale

ACTEURS :

Mérignac (Direction du développement, Direction de la communication, Direction de l'action sociale et solidaire), Organismes de logements sociaux, Groupe de travail (constitué des participants de l'atelier), habitants

INDICATEURS :

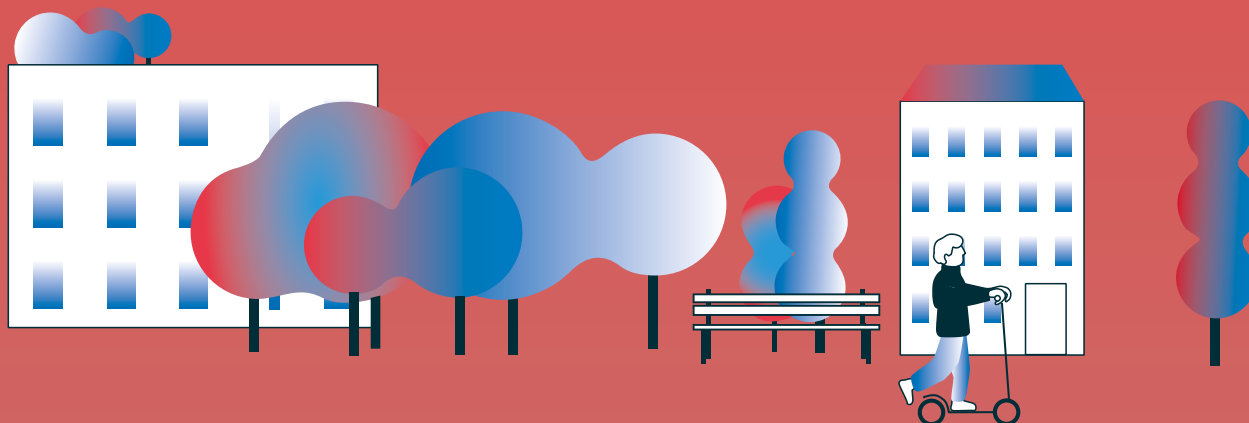
- Nombre de réponses à l'appel à manifestation d'intérêt
- Nombre de projets accompagnés

DEGRÉ DE MATURITÉ :

En cours

POUR ALLER PLUS LOIN... :

- Brest Métropole Océane
- www.scoop.it/t/habitat-participatif
- www.scoop.it/t/habitat-groupe
- www.habitatgroupe.org
- www.ecohabitatgroupe.fr
- cohabitatsolidaire.org



9

Identifier les parcelles

OBJECTIFS :

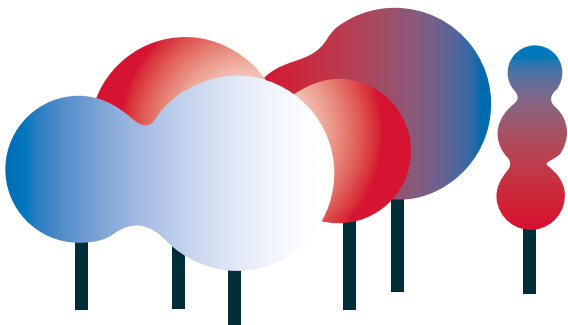
L'identification des parcelles vise à s'assurer de leur insertion dans le tissu urbain, en tenant compte de l'apport du projet au quartier et de l'influence du quartier sur le projet. Il s'agit aussi de favoriser les parcelles à maîtrise foncière publique pour garantir la maîtrise du projet et de ses objectifs.

MISE EN OEUVRE :

Il s'agit de repérer les terrains correspondant aux objectifs urbains de la municipalité et de s'assurer de la comptabilité du projet avec la réglementation du PLU ainsi qu'avec la politique foncière de la Métropole. Les parcelles seront ensuite mises à disposition des groupes identifiés dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt.

Porteurs : Mérignac (Direction du développement, Direction de la communication), Bordeaux Métropole, Etat, Organismes de logements sociaux, Structures associatives référentes, Collectif Ouvrier Logement, Habitants

Degré de maturité : en cours



10

Accompagner les initiatives

OBJECTIFS :

L'accompagnement des initiatives doit permettre d'inscrire les projets dans le quartier et ses dynamiques, de greffer les deux échelles de la résidence et du quartier. A travers cet accompagnement, il s'agit aussi de faire de la pédagogie à destination des habitants et des techniciens vis-à-vis de ces nouvelles formes d'habiter et des notions de vivre-ensemble, de mixité sociale et fonctionnelle (habitat mixte, résidences et services de proximité, maintien à domicile...) qu'elles impliquent.

MISE EN OEUVRE :

L'aide à l'ingénierie est indispensable pour accompagner durablement les projets sur les plans administratif, technique, juridique, et financier. La rédaction d'une charte dont l'objectif sera de cadrer les initiatives facilitera l'accompagnement des projets en habitat participatif. Les projets de résidences intergénérationnelles ou de béguinage (résidence pour personnes âgées en appartement individuel adhérent à un projet de vie collective), nécessitent une implication des personnes concernées le plus en amont possible pour créer les meilleures conditions de vie des futurs habitants. Tout comme l'habitat senior, l'habitat intergénérationnel nécessite de s'interroger sur le parcours résidentiel des individus afin que les personnes puissent trouver tous les maillons de la chaîne à Mérignac.

Porteurs : Groupe d'habitants, Bailleur en appui d'un groupe d'habitants, AMO, Architectes conseils mis à disposition (CAVE), Mérignac (Direction du développement, Direction de l'action solidaire et sociale - CCAS, Direction de l'action éducative et de la famille)

Degré de maturité : projet

Contexte et objectifs

Au cœur de l'agglomération bordelaise, Mérignac est une ville incontournable dans le rayonnement économique de la Région. Elle possède de nombreux parcs d'activités dont elle souhaite affirmer la durabilité. Il s'agit à présent d'aller vers la constitution de véritables quartiers qui intègrent l'ensemble des fonctions urbaines.

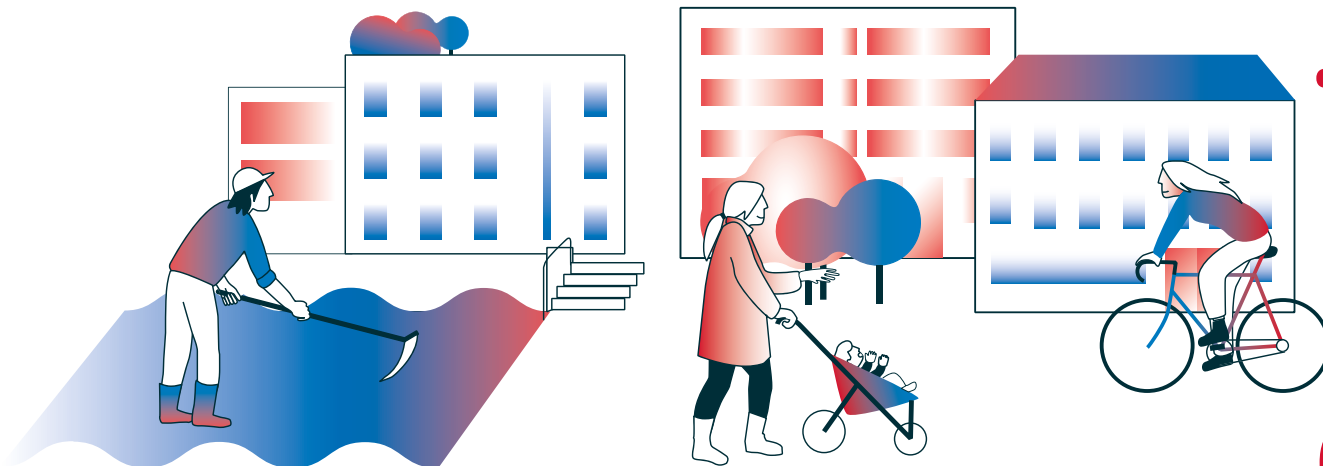
Mérignac Soleil est une zone commerciale parmi les plus importantes de la Région, mais elle manque de diversité dans les fonctions malgré un potentiel foncier très intéressant. Il est donc aujourd'hui envisagé de diversifier davantage les activités avec la construction de logements autour d'une nouvelle ligne de transport en commun et la mise en place d'espaces de nature. Un travail avec les entreprises, les aménageurs et les habitants pour définir Mérignac Soleil à horizon 2030 est en cours. Ce projet contribue à rapprocher les lieux de vie des lieux d'emplois et de services pour limiter le nombre et la portée des déplacements en voiture.

Indicateurs de suivi

- Part d'espaces verts dans les projets
- Nombre de logements créés sur les parcs d'activités

Finalités de développement durable concernées :

La lutte contre le changement climatique	1	2	3
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	1	2	3
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	1	2	3
L'épanouissement des êtres humains	1	2	3
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	1	2	3



11

Développer la nature dans le quartier

OBJECTIFS :

Le secteur « Mérignac Soleil » s'inscrit dans une zone d'activité commerciale identifiée dans le SCoT comme l'un des 3 pôles commerciaux structurants de la Région. Le secteur représente aussi une ressource foncière majeure du territoire communal pour produire une offre nouvelle de logements, qualitative et accessible économiquement, et assurer la pérennité des surfaces dévolues à l'activité économique. En effet, seuls 20 % du foncier de ce secteur sont aujourd'hui construits. De plus, cette zone sera bientôt desservie par un tramway entre le parc relais des quatre chemins et l'aéroport.

La Société publique locale (SPL) « La Fabrique de Bordeaux Métropole » (La Fab) a été missionnée par Bordeaux Métropole pour affiner le projet urbain global, encadrer et piloter les opérations immobilières qui germent sur ce territoire. Depuis septembre 2014, « La Fab » a engagé l'approfondissement du plan stratégique issu de l'appel à projets "50 000 Logements" en y intégrant les nouvelles réflexions et études engagées sur ce territoire de projet depuis 2012. Cet approfondissement et actualisation du plan stratégique ont permis de préparer le lancement des études urbaines pré-opérationnelles par l'agence OMA et le paysagiste Michel Desvignes. L'engagement des réunions de concertation en décembre 2016 a permis aux habitants de Mérignac de faire part de leur regard sur le site mais aussi de leurs questionnements et appréhensions liés à son évolution.

MISE EN OEUVRE :

En parallèle du travail de La Fab, lancer une démarche prospective et participative pour réfléchir aux usages et aménagements de ce site à 2030 et 2050 dans la société post carbone. La constitution d'un groupe de travail avec les usagers et une diversité de services (social, culture, jeunesse, observatoire, économie...) pourra aider à définir de manière participative le futur de ce site.

Porteurs : Bordeaux Métropole, Ville de Mérignac (Direction du développement et Directions associées), SPL Fabrique Métropolitaine, architecte coordonnateur, maîtrises d'ouvrage et d'œuvre des îlots

Degré de maturité : projet

12

Moderniser le parc d'activités du Phare

OBJECTIFS :

Il s'agit de requalifier le Parc d'activités du Phare afin de maintenir son attractivité en offrant une qualité d'aménagement et de service. Cela passe aussi bien par l'amélioration de la qualité des espaces publics et privés que par la qualité environnementale du site (énergie, déchets, eau, etc.) et le développement de l'offre de services, notamment en matière de numérique et d'accès à la fibre optique. Cette démarche sera menée en lien avec l'action de développement de l'écologie industrielle, en s'inspirant de la démarche Zone d'Intégration des Réseaux Intelligents (ZIRI) déployée par Bordeaux Technowest sur l'Ecoparc de Blanquefort.

MISE EN OEUVRE :

- 1) Elaborer un diagnostic partagé concernant : les espaces publics et privés, les besoins en services notamment en matière de numérique, les potentiels en matière d'écologie industrielle, en liaison avec l'action sur l'étude des potentiels en matière d'économie circulaire.
- 2) Echanger sur les retours d'expériences de parcs d'activités requalifiés sur :
 - les acteurs à associer lors de l'élaboration du programme d'actions ;
 - la concertation dans le cadre d'un projet de requalification ;
 - l'implication des entreprises dans un projet de requalification ;
 - les domaines du possible au niveau des actions de requalification : gestion, animation, services et aménagement du parc.
- 3) Elaborer un programme d'actions opérationnel.
- 4) Assurer la pérennité de la démarche : définition d'outils et/ou de structures pour assurer le suivi, la gestion, l'animation de la zone, éventuellement à travers le montage d'actions collectives.

Porteurs : Bordeaux Métropole, Ville de Mérignac (Direction du développement, Direction de la proximité), acteurs économiques

Degré de maturité : idée

Mérignac 2030, la ville comestible

Le développement durable est soutenu par la société civile en lien avec la recherche constante de l'autonomie alimentaire et de promotion de la santé positive à l'échelle de la Ville.

Dans cette perspective, l'agriculture locale est très active et la collectivité favorise les circuits-courts comme vecteur de l'économie locale. La recherche constante de lutte contre le gaspillage alimentaire est l'un des leviers qui permet de réduire les besoins de production.

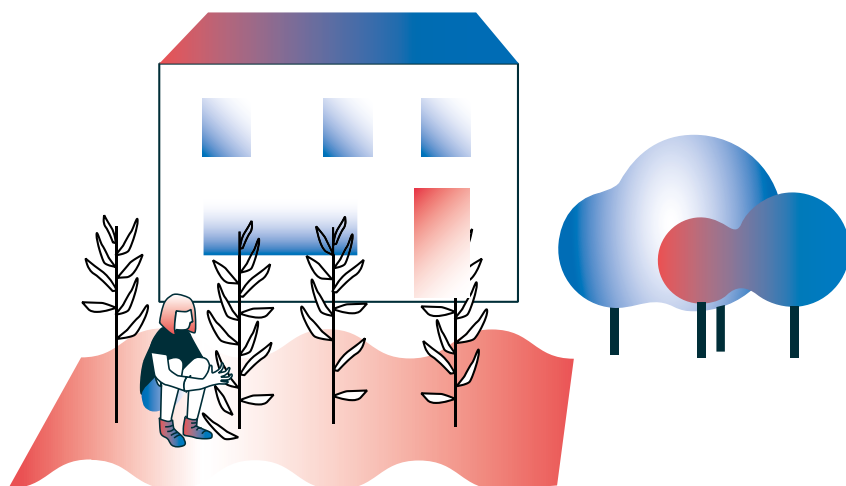
Un réseau de producteurs a été mis en place et participe à l'alimentation de la ville. De nombreux habitants utilisent également les jardins partagés pour s'alimenter et échanger le fruit de leur production.

Des formations sont organisées pour apprendre à cultiver et à faire la cuisine. Les habitants et les services de la Ville exploitent les parties "comestibles" des parcs, les jardins, les trottoirs, les toits, balcons et terrasses pour produire des fruits, des légumes et des aromates. Plus aucun produit phytosanitaire n'est utilisé et tous les espaces verts sont éco-certifiés.

INDICATEUR DE SUIVI :



Pourcentage de la superficie communale dédiée à la production alimentaire locale et au jardinage urbain

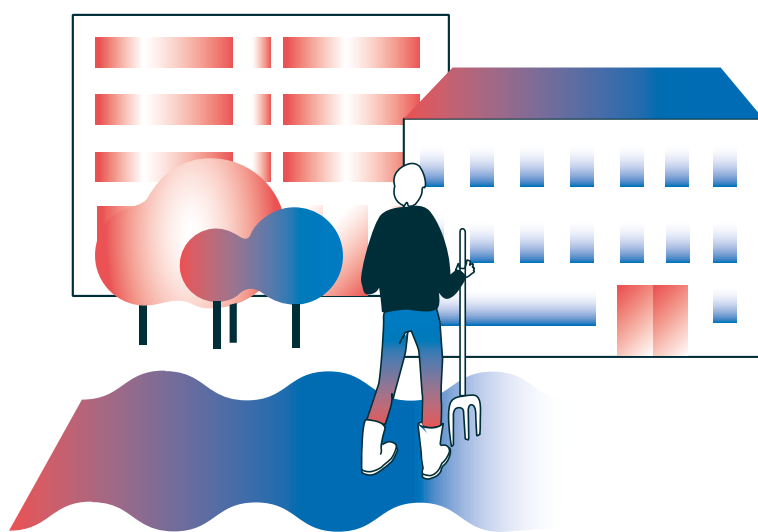


ville comestible

Ville comestible

LES INITIATIVES :

- **Jardinage urbain et citoyen**
- **Production alimentaire locale**
- **Lutte contre le gaspillage alimentaire**



Contexte et objectifs

Au-delà des actions visant à préserver les terres agricoles et soutenir les agriculteurs et producteurs locaux, l'initiative concernant le développement des espaces de jardinage urbain a pour but de favoriser la production de proximité par les habitants eux-mêmes.

En s'appuyant sur la notion de paysage comestible, le maillage de micro-espaces de production à Mérignac doit permettre à l'ensemble des habitants d'utiliser les parcs, les jardins collectifs ou privés, les trottoirs, les toits, balcons et terrasses pour produire des fruits, des légumes et des aromates sans produits phyto-sanitaires.

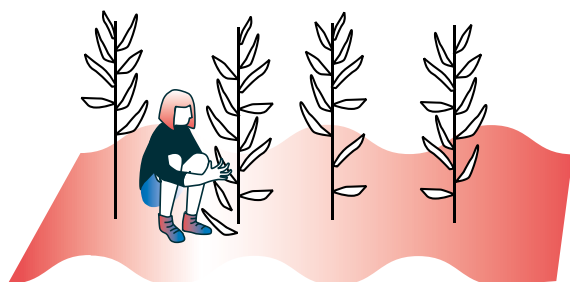
Cette présence constante du jardinage en milieu urbain vise à favoriser une évolution du rapport au cadre de vie et à l'alimentation. En effet, ces espaces ont aussi vocation à être des supports d'éducation à l'alimentaire durable, en complémentarité avec les ateliers cuisine sains et durables.

Indicateurs de suivi

- Surfaces dédiées au jardinage urbain en m²
- Surface de jardins collectifs
- Nombre de parcs comprenant un espace de jardinage

Finalités de développement durable concernées :

La lutte contre le changement climatique	1	2	3
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	1	2	3
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	1	2	3
L'épanouissement des êtres humains	1	2	3
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	1	2	3



13

Sensibiliser et former les habitants et les services à la Ville Comestible

OBJECTIFS :

→ La sensibilisation est indispensable pour permettre une appropriation collective des espaces urbains qui font l'objet d'une valorisation « comestible ». Il s'agit de proposer de l'information et de la formation sur ce sujet, en s'appuyant sur les différents acteurs présents à Mérignac.

MISE EN OEUVRE :

- 1) Sensibilisation des acteurs :
 - Mettre en place une campagne de communication pour sensibiliser au jardinage sans produits phytosanitaires;
 - Organiser des actions de sensibilisation lors d'événements, dans les supermarchés et en s'appuyant sur le réseau des associations, notamment des AMAP;
 - Sensibiliser les entreprises et leurs salariés en vue de convertir certains espaces extérieurs à la culture avec l'appui d'associations.
- 2) Création d'un kit Ville Comestible :
 - Il pourrait être constitué de graines, d'un carré potager, d'un composteur, d'un nichoir à oiseaux, etc. Un partenariat avec des organisations, comme le WWF, LPO ou des associations locales pourrait aider à la conception et à la diffusion du kit.
- 3) Formations des acteurs :
 - Lancement de 2 cycles de formation (débutants et confirmés) en mixant les services et les associations ;
 - Développer les jardins dans les écoles en tant que support pour des actions éducatives.

Porteurs : Ville de Mérignac (Direction de la proximité, Direction du développement, Direction de la cohésion sociale, Direction de l'action éducative et de la famille), Organismes de formation (CNFPT), Région, Maison des habitants, acteurs économiques, associations, AMAP, Jardins partagés, Conseil citoyen, organisations.

Degré de maturité : idée

14

Identifier les surfaces disponibles publiques et privées et mettre en place des initiatives en agriculture

OBJECTIFS :

→ Cette action doit permettre de faciliter l'éducation à l'alimentation durable et de renforcer les connaissances agro-naturelles avec pour objectif de développer l'auto-consommation. Elle a aussi vocation à développer les liens sociaux entre les habitants et à renforcer l'appropriation des espaces urbains. L'objectif est de créer un jardin potager par quartier, en y associant toutes les surfaces disponibles (micro-espaces des pieds d'immeuble ou les toits).

MISE EN OEUVRE :

- 1) Identification :
 - Il faut repérer des espaces fonciers intégrés ou adossés aux trames vertes et bleues. Les services de la Ville doivent assurer une veille foncière.
 - La Ville doit sensibiliser les entreprises sur l'utilisation de leur foncier libre.
 - La constitution de collectifs d'habitants recenseurs peut être envisagée.
 - Un contrôle de la qualité du sol est essentiel pour éviter les sols pollués.
- 2) Mise en place et accompagnement :
 - Bordeaux Métropole organise la Fête des Jardins Partagés et le Département a formé des maîtres composteurs. Mérignac peut profiter de cette dynamique et lancer des actions, notamment un réseau local de maîtres composteurs.
 - Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt ou à initiatives pour valoriser les initiatives de mise en culture d'espaces non végétalisés.
 - Mettre en relation des personnes qui ont un jardin avec des personnes qui veulent jardiner.

Porteurs : Bordeaux Métropole, Mérignac (Direction du développement, Direction de la cohésion sociale), Chambre d'Agriculture, AMAP, Département de la Gironde, Conseil Citoyen, Maison des habitants

Degré de maturité : en cours

15

Organiser des ateliers de cuisine sains et un « Défi Cuisine de Mérignac »

OBJECTIFS :

→ Cette action vise à donner la possibilité aux habitants de mieux maîtriser leur équilibre alimentaire en améliorant leurs connaissances en matière de nutrition, tout en les sensibilisant au gaspillage alimentaire, aux circuits courts et à l'impact environnemental et au bénéfice pour la santé de l'alimentation.

MISE EN OEUVRE :

- 1) La mise en place de ces ateliers doit dans un premier temps passer par la sensibilisation des animateurs afin qu'ils puissent diffuser la connaissance en termes de cycles de vie des produits, de jardinage urbain, de cuisine durable.
- 2) La mise en place d'une communication est ensuite essentielle pour susciter la participation aux ateliers (témoignages concrets, valorisation des actions).
- 3) Lancement en parallèle d'un "Défi Cuisine de Mérignac" permettant à un public large de manifester son intérêt pour la cuisine saine et de communiquer sur les atouts de l'alimentation saine et durable.

Porteurs : Habitants, Maisons des habitants, résidences, associations, AMAP, Relais des solidarités, Syndicat intercommunal à vocation unique restauration collective

Degré de maturité : idée

Contexte et objectifs

L'évolution de l'ensemble des quartiers de Mérignac et la recherche de l'autonomie alimentaire de la Ville, soutenue à la fois par la société civile mérignacaise et par la collectivité, répond à l'enjeu d'ancrage territorial de l'alimentation et revêt :

- Un objectif économique : structuration et consolidation des filières locales et mise en adéquation de l'offre avec la demande locale ; contribution à l'installation d'agriculteurs et producteurs locaux et préservation du foncier agricole sans lequel la production n'est pas possible.
- Un objectif environnemental : développement de la consommation de produits issus de circuits de proximité.
- Un objectif social : projet fondé sur la rencontre d'initiatives et regroupant les acteurs d'un territoire en les sensibilisant aux enjeux de la production et consommation locales.

Indicateurs de suivi

- Nombre d'ha remis en agriculture par an ;
- Foncier acquis par la ville de Mérignac à destination de l'agriculture biologique.

Finalités de développement durable concernées :

La lutte contre le changement climatique	1	2	3
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	1	2	3
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	1	2	3
L'épanouissement des êtres humains	1	2	3
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	1	2	3



Identifier, préserver et investir les terrains disponibles

16

Cette action s'inscrit en cohérence avec la construction d'un projet alimentaire municipal pour rapprocher production locale et consommation locale. Il s'agit d'identifier les friches, les terres arables et les toits disponibles permettant de mettre en œuvre une politique de reconquête agricole.

Des partenariats avec la SAFER, Bordeaux Métropole, le Département, la Chambre d'Agriculture et les structures professionnelles et associatives (Agrobio, Terre de liens, FRCI-VAM, etc.) seront essentiels pour aider à la maîtrise foncière et accompagner la démarche sur les aspects techniques.

Pourquoi?

Identifier, préserver et investir le terrains disponibles permettra de renforcer l'identité verte de Mérignac et de renforcer les capacités vivrières de la Métropole.

Quand?

Action continue à partir de 2017

Qui?

Action portée par la Ville de Mérignac en partenariat avec les acteurs agricoles, économiques et Bordeaux Métropole.

Où?

Dans les terrains disponibles dans la Ville

MISE EN OEUVRE :

1) Récouter les données disponibles via différentes sources potentielles : Observatoire du foncier, zonage du PLU de la commune, Registre parcellaire Graphique, PAC, ...

2) Protéger ces terrains disponibles par des outils réglementaires : périmètre associé à un programme d'actions, principalement en vue de pérenniser l'activité agricole (compétence du Département) ; par exemple la mise en oeuvre des outils de Zone de Protection Agricole (ZAP).

3) Accompagner les entreprises qui souhaiteraient dédier une partie de leur terrain à l'agriculture urbaine.

4) Développer un projet maraîcher sur les terrains appartenant à la SAFER (28 ha) et favoriser l'essaimage de ce type de projet en cohérence avec les objectifs du PLU qui a classé une cinquantaine d'hectares en zone naturelle ou agricole le long de la coulée verte.

5) Création d'un fonds d'achat de foncier destiné à l'agriculture biologique.

OBJECTIFS :

- Mettre en oeuvre une politique de reconquête agricole active
- Renforcer le projet alimentaire municipal qui vise production et consommation locales
- Conserver les espaces de nature
- Mener des actions compensatoires, si besoin
- Garder le caractère forestier de la commune
- Limiter l'étalement urbain

ACTEURS :

Ville de Mérignac (Direction du développement, administration générale, Direction performance financière), Bordeaux Métropole, acteurs agricoles, acteurs économiques.

INDICATEURS :

- Surfaces dédiées à la production maraîchère en ha

DEGRÉ DE MATURITÉ :

En cours

POUR ALLER PLUS LOIN... :

- Apur « Étude sur le potentiel de végétalisation des toitures terrasses à Paris »
- Ville d'Albi
- Réseau des conservatoires d'espaces naturels



17

Favoriser le développement d'une diversité de producteurs locaux

OBJECTIFS :

La Ville de Mérignac soutient le développement des circuits courts et de vente directe de produits agricoles du producteur au consommateur. L'achat local encourage le développement économique du territoire ou la solidarité avec les territoires ruraux de proximité, et garantit des produits plus frais dans la mesure où ils ont moins voyagé. L'identification et surtout l'animation du territoire de manière à faire émerger et à trouver des débouchés à des producteurs locaux doit donc permettre de soutenir une vraie dynamique de circuits courts sur le territoire.

MISE EN OEUVRE :

1) Préserver l'existant : le premier enjeu est celui de la transmission des exploitations déjà existantes, enjeu porté en partenariat avec la chambre d'agriculture, afin de protéger ces installations.

2) Conforter et accompagner des porteurs de projets agricoles : à travers le projet FRCIVAM de "couveuse agricole" via la SAS GRAINES Aquitaines, les porteurs peuvent produire sur des sites de couveuses métropolitains et s'installer ensuite durablement sur le territoire. Il s'agit de permettre une installation progressive de nouveaux agriculteurs Hors Cadres Familiaux, c'est-à-dire non issus du milieu agricole.

3) Favoriser la création d'un chantier d'insertion sur une activité maraîchage.

4) Soutenir les circuits courts : le développement des AMAP et d'autres systèmes, notamment les marchés fermiers et le "drive fermier" (commande sur internet aux producteurs du réseau avant de récupérer les produits sur diverses plateformes logistiques), permet le maintien d'une agriculture paysanne et consolide l'activité des producteurs.

5) Maintenir le rôle prescriptif de la Ville en matière d'approvisionnement en produits bio au SIVU et renouveler le label "territoire bio engagé".

Porteurs : Bordeaux Métropole, Mérignac (Direction du développement, Direction de la logistique), Chambre d'Agriculture, AMAP, Département de la Gironde, SIVU

Degré de maturité : en cours

18

Créer un marché des producteurs

OBJECTIFS :

La création d'un marché de producteurs doit permettre d'encourager l'économie locale et l'emploi et d'apporter un soutien aux agriculteurs. C'est aussi un moyen de participer à créer un lien social entre agriculteurs et habitants et d'encourager l'accès à une alimentation de qualité à moindre coût par des circuits directs producteur-consommateur.

MISE EN OEUVRE :

1) Constituer un comité de pilotage avec les producteurs et les associations pour réfléchir à la mise en place du marché : identifier un lieu de qualité adapté à la tenue du marché, définir le jour et les horaires, prévoir les aspects logistiques et administratifs : abonnements pour les emplacements, d'installation électrique, points d'eau, signalisation, règlement intérieur du marché...

2) Prévoir un budget nécessaire au démarrage pour faire connaître l'existence du nouveau marché et attirer des producteurs. Plusieurs moyens de communication peuvent être utilisés : tracts, affiches, banderoles, spots radio, presse écrite,...

Porteurs : Mérignac (Direction de la proximité) ou concession à une association de type AMAP

Degré de maturité : idée

Contexte et objectifs

Si la collectivité développe une production alimentaire locale et favorise le jardinage urbain participatif, elle n'en oublie pas moins la nécessité d'adapter au maximum l'offre à la demande afin de lutter contre le gaspillage alimentaire.

Pour cela, elle s'appuie sur des réseaux de solidarité locaux :

- entre les producteurs et l'épicerie sociale, pour un approvisionnement solidaire ;
- entre les écoles et le Relais des solidarités, pour la récupération des goûters non consommés ;

De façon complémentaire, la collectivité agit déjà sur le gaspillage alimentaire dans les écoles avec le syndicat intercommunal à vocation unique, les agents de restauration, l'éducation nationale et les animateurs.

Indicateurs de suivi

- Nombre de personnes sensibilisées à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Finalités de développement durable concernées :

La lutte contre le changement climatique	1	2	3
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	1	2	3
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	1	2	3
L'épanouissement des êtres humains	1	2	3
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	1	2	3



Lutte contre le gaspillage alimentaire

19

Renforcer le lien entre l'épicerie sociale et solidaire et les producteurs locaux

OBJECTIFS :

L'objectif de cette action est la mise en place d'un dispositif d'approvisionnement par circuits courts via un partenariat entre l'épicerie sociale et solidaire de Mérignac et les producteurs locaux. Elle vise ainsi plusieurs objectifs : améliorer la qualité de l'approvisionnement de l'épicerie, créer du lien social entre différents acteurs locaux, sensibiliser les personnes bénéficiaires au gaspillage alimentaire et à leur contribution au soutien à l'agriculture locale.

MISE EN OEUVRE :

- 1) Mener une enquête sur l'approvisionnement alimentaire de l'épicerie sociale par les producteurs locaux. Cette enquête auprès des producteurs permettra de les associer à la démarche et communiquer sur les intérêts du partenariat : régularité de l'engagement, réduction du temps de commercialisation, projet solidaire, etc. Il s'agit d'en déduire les volumes disponibles de manière pérenne. Cette action peut-être menée en partenariat avec d'autres épiceries sociales, voire le SIVU.
- 2) Monter un partenariat et définir les éléments d'organisation : modalités d'approvisionnement, le fonctionnement, la distribution, la régularité,...
- 3) Sensibiliser les personnes au gaspillage alimentaire.

Porteurs : Ville de Mérignac (Direction de l'action solidaire et sociale - CCAS, Direction de la logistique), Producteurs locaux, SIVU

Degré de maturité : idée



20

Récupérer les goûters dans les cantines pour le Relais des Solidarités

OBJECTIFS :

L'objectif est de récupérer les goûters non distribués dans les écoles. Au-delà de lutter contre le gaspillage alimentaire au sein du réseau scolaire, cette action permet d'aider les personnes en difficulté à accéder à une alimentation à moindre coût ou gratuitement.

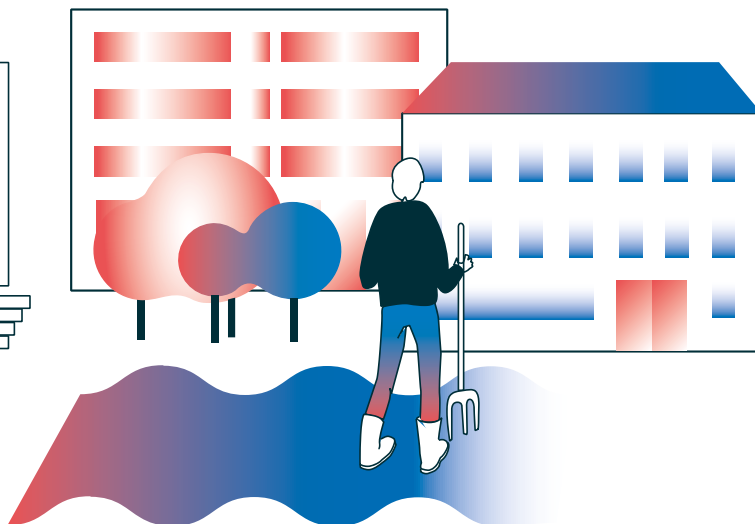
MISE EN OEUVRE :

Mettre en place une convention partenariale pour la récupération des goûters des cantines :

- Identifier les cantines potentielles à participer.
- La collecte : régularité, les conditions de stockage.
- Les modalités de distribution : le transport, les conditions de stockage

Porteurs : Direction de l'action éducative et de la famille, Direction de l'action solidaire et sociale - CCAS

Degré de maturité : en cours



Mérignac en 2030, la ville à énergie positive

Avec l'appui actif de Bordeaux Métropole, toute la Ville s'est penchée sur la question de l'énergie et a construit plusieurs solutions afin de devenir la première ville à énergie positive d'Aquitaine en 2030.

Pour cela, Mérignac s'est transformée en une Communauté d'énergie locale. La quasi totalité de l'énergie est produite et distribuée sur Mérignac, ce qui fait de la ville l'un des principaux gestionnaires du réseau en lien avec les autres producteurs (particuliers, entreprises, bailleurs).

La société civile s'est également mobilisée sur la question énergétique. Bordeaux Métropole soutient depuis plusieurs années la rénovation des logements anciens et les habitants sont très sensibilisés aux économies d'énergie. Des groupes d'échange « énergie positive », en appui sur les espaces info énergie, permettent par exemple de faire appel à des artisans spécialisés de la Ville et d'éviter les escroqueries. La précarité énergétique a quasiment été éradiquée.

La Ville est également à la pointe sur la question des nouvelles technologies grâce au développement des réseaux intelligents et des bâtiments à énergie positive. Mérignac forme une « ville intelligente » où les réseaux sont interconnectés, où l'information en temps réel permet de piloter l'ensemble de flux (information, énergie, eaux, déplacements) et où chaque habitant se connecte au quotidien pour agir pour l'environnement. De nombreuses prises de recharge rapide pour les véhicules électriques sont présentes dans l'espace public.

Les entreprises mérignacaises ont fortement été impliquées dans cette révolution énergétique. L'engagement du pôle d'excellence Énergie et Numérique a permis de développer et d'expérimenter sur le territoire de nombreuses innovations technologiques.

INDICATEURS DE SUIVI :



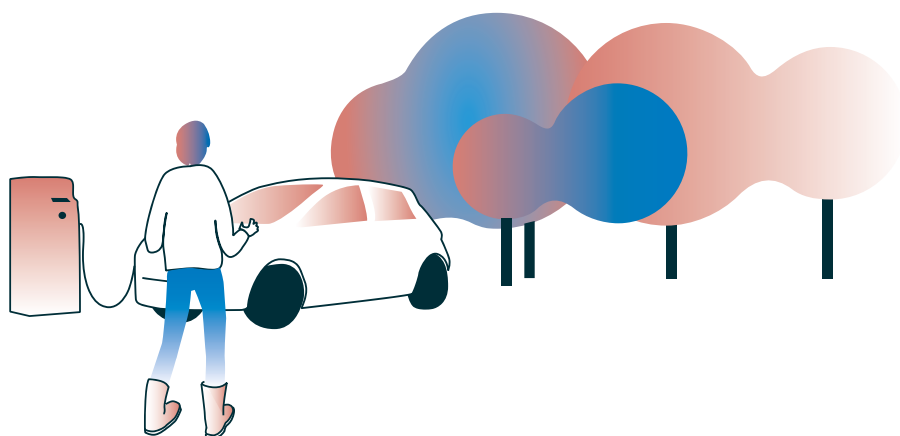
- **Évolution des consommations énergétiques du territoire globale et par secteur en GWh/an**
- **Pourcentage EnR dans la consommation finale du territoire**

ville à énergie positive

Ville à énergie positive

LES INITIATIVES :

- **Communauté énergie et numérique**
- **Rénovation énergétique des bâtiments**
- **Lutte contre la précarité énergétique**



Contexte et objectifs

La transformation de Mérignac en Communauté énergie et numérique renvoie à la volonté de la municipalité, en lien avec Bordeaux Métropole, de développer l'autonomie énergétique du territoire et de trouver des solutions face à la raréfaction des sources d'énergie fossiles.

L'évolution de la stratégie énergétique mérignacaise vers un modèle local et multi-partenarial permettra à la Ville de s'affirmer comme l'un des principaux gestionnaires du réseau en lien avec les autres producteurs (particuliers, entreprises, bailleurs).

La nouvelle stratégie énergétique repose notamment sur le développement des énergies renouvelables qui s'inscrivent dans la stratégie nationale de diminution des GES, tout en concourant à valoriser les ressources locales et renforcer l'indépendance énergétique du territoire. Parmi les projets d'énergie renouvelable, la collectivité envisage la mise en place d'une unité de méthanisation.

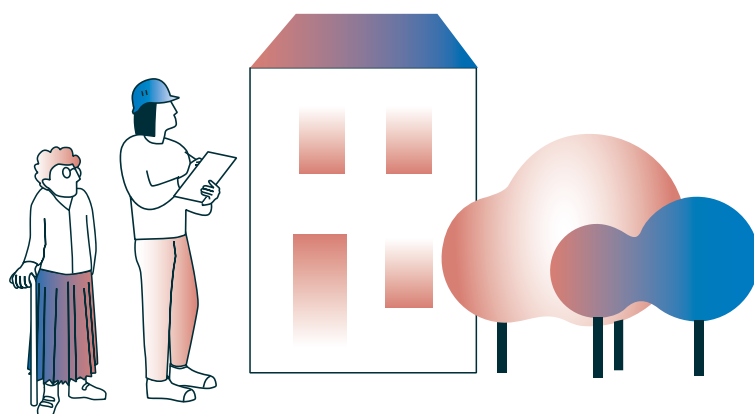
L'implication des entreprises regroupées dans le futur Pôle d'excellence Energie & Numérique permettra de générer des innovations technologiques, notamment en termes de réseaux intelligents.

Indicateurs de suivi

- Puissance d'énergie renouvelables installée
- Nombre d'entreprises implantées sur le pôle d'excellence

Finalités de développement durable concernées :

La lutte contre le changement climatique	1	2	3
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	1	2	3
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	1	2	3
L'épanouissement des êtres humains	1	2	3
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	1	2	3



21

Identifier le potentiel en énergie renouvelable et définir une stratégie

OBJECTIFS :

Le développement des énergies renouvelables s'inscrit dans la stratégie nationale de diminution des GES, tout en concourant à renforcer l'indépendance énergétique du territoire. Il faut dépasser une logique d'action par opportunité et définir une stratégie et des moyens sur le long terme, ce qui passe par l'étude des potentiels existants sur Mérignac.

MISE EN OEUVRE :

1) Réaliser une analyse des potentiels pour identifier les potentiels de développement des énergies renouvelables sur le territoire, compte tenu de la disponibilité des ressources et des contraintes techniques et urbaines. Elle portera sur :

- le potentiel de développement sur le patrimoine de la collectivité en lien avec le Plan bâtiment durable ;
- le potentiel représenté par les parkings publics (en particulier, ceux de plus de 1000 m²) et privés afin de développer les ombrières photovoltaïques ;
- l'opportunité de développer la méthanisation en lien avec l'appel à projet national 1500 méthaniseurs en 3 ans.

2) Définir une stratégie de déploiement d'un mix énergétique renouvelable précisant :

- les potentiels de déploiement spatial et quantitatif, par type d'énergie ;
- les modalités de déploiement sur :
 - . le patrimoine public ;
 - . les parkings publics et la possibilité de mobiliser les acteurs privés ;
 - . les modes de financement public /privés, dont les coopératives citoyennes ;
 - . les éventuels besoins en accompagnement techniques et financiers chez les particuliers.

3) Etudier systématiquement l'intégration des énergies renouvelables dans la planification et les projets d'aménagement.

Porteurs : Ville de Mérignac (Direction du patrimoine bâti, Direction du développement, Direction de la proximité), ALEC, Bordeaux Métropole,

Degré de maturité : idée

22

Lancer un pôle d'excellence énergie et numérique

OBJECTIFS :

La mise en place d'un pôle d'excellence vise à mailler les acteurs et les compétences présents dans le territoire. L'objectif est aussi de capitaliser les savoir-faire et s'appuyer sur les projets en cours pour positionner la commune au niveau de l'excellence en matière d'activités énergétiques et numériques. Il permettra également de réunir les conditions favorables au développement économique de ces filières en proposant une offre de services adaptée sur le Pôle.

MISE EN OEUVRE :

1) Etude de concept et de pré-faisabilité afin d'identifier les partenaires et acteurs concernés. Organiser des ateliers d'échanges afin de confirmer la pertinence du projet et de cadrer le concept ainsi que les partenaires potentiels et leur intérêt pour le projet. Il s'agit aussi de cadrer la démarche à mettre en oeuvre et définir un comité de pilotage.

2) Mener une étude de préfiguration avec :

- Définition du potentiel local.
- Etude de la faisabilité technique et financière
- Préfiguration de la gouvernance du pôle, fédérer les premiers adhérents, organiser les réflexions et aider à la définition des actions prioritaires.
- Identification des structures relais qui pourront prendre en charge l'éclosion d'une structure compétente.

3) Autonomisation du Pôle pris en charge par les adhérents du Pôle et création d'un conseil de gouvernance et de commissions thématiques.

4) Accompagnement vers la phase de maturité de la filière et soutien aux projets d'excellence.

Porteurs : Mérignac, Bordeaux Métropole, ADEME, Bureau d'études

Degré de maturité : idée

23

Réaliser un projet exemplaire avec la création d'un réseau de chaleur

OBJECTIFS :

Bordeaux Métropole étudie la faisabilité d'un projet réseau de chaleur alimenté par des énergies renouvelables (géothermie ou biomasse) sur le centre de Mérignac. Ce dernier pourrait alimenter 55 ensembles immobiliers dont des bâtiments municipaux et des logements. Ce projet permettra une forte réduction des émissions de gaz à effet de serre lié à la production de chaleur.

MISE EN OEUVRE :

1) Finaliser l'étude de faisabilité : potentiel de raccordement, site de la chaufferie, coût global, intérêt pour les usagers.

2) Programmer et mettre en oeuvre les travaux.

Porteurs : Bordeaux Métropole, Ville de Mérignac (Direction du patrimoine bâti, Direction du développement, Direction de la proximité, Direction des sports)

Degré de maturité : projet

Contexte et objectifs

Dans le cadre de son ambition pour une « Ville à énergie positive », la collectivité a souhaité engager des actions permettant de favoriser la réhabilitation des bâtiments afin d'améliorer leur performance énergétique et environnementale.

Pour susciter la mise en œuvre de projets de réhabilitation, une Plateforme Locale de l'Énergie est mise en place par Bordeaux Métropole. Ce lieu regroupe un ensemble d'informations mises à la disposition des habitants et acteurs de l'habitat qui peuvent y recevoir des informations techniques, économiques juridiques et financières relatives à la rénovation énergétique des logements.

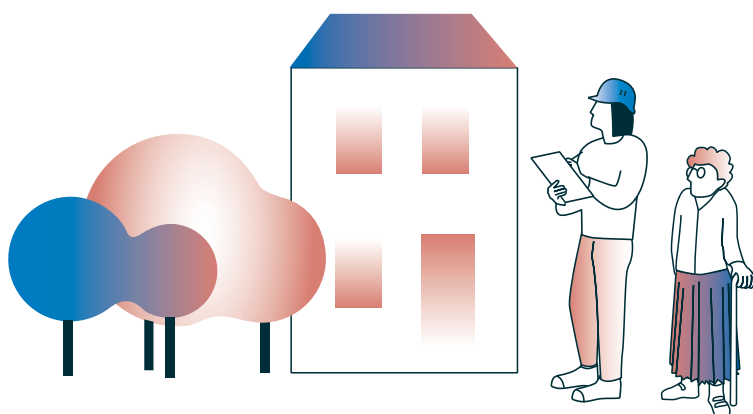
Parallèlement, la collectivité développe les aides financières à destination des publics modestes et agit en coopération avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour permettre la montée en compétence des artisans en matière de rénovation énergétique.

Indicateurs de suivi

- Nombre de logements réhabilités, gain énergétique moyen
- Nombre de dossiers méridonnais sur la plateforme locale de l'énergie

Finalités de développement durable concernées :

La lutte contre le changement climatique	1	2	3
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	1	2	3
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	1	2	3
L'épanouissement des êtres humains	1	2	3
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	1	2	3



Rénovation énergétique des bâtiments

24

Sensibiliser et former les entreprises du bâtiment

OBJECTIFS :

La montée en compétence des entreprises et artisans du bâtiment en matière de rénovation énergétique leur permet de gagner en visibilité et cela permet aux particuliers de pouvoir compter sur des professionnels compétents et fiables. Les acteurs de la filière, en particulier la chambre de métiers et de l'artisanat et ses membres (CAPEB, Fédération Française du Bâtiment...), sont très actifs en la matière. Il s'agira donc pour la Ville de Mérignac d'être un partenaire et un relais efficace de ces actions, comme elle a su le faire dans le cadre des éco-défis.

MISE EN OEUVRE :

Mettre en oeuvre des actions opérationnelles telles que :

- 1) L'élaboration et la diffusion de guides de chantier ou de guides de bonnes pratiques sur l'utilisation de nouveaux matériaux (bois, liège, paille, chanvre, etc.), les nouvelles techniques de rénovation, les apports de la labellisation RGE, ...
- 2) Encourager la création de groupements d'artisans aux compétences complémentaires, réunis autour d'un pilote, afin de proposer une offre globale optimisée ; accompagner ces groupements sur des chantiers réels avec un formateur-expert (voir projet DOREMI, Institut négaWatt).
- 3) Expérimenter des « plateaux techniques de formation » aux gestes et à la pose de produits et procédés innovants. Autrement dit, proposer aux professionnels du bâtiment des lieux dédiés à l'apprentissage (voir Praxibat@).

Porteurs : Chambre de Métiers et de l'Artisanat, CAPEB

Degré de maturité : en cours

25

Créer une Plateforme Locale de l'Énergie

OBJECTIFS :

La création d'une Plateforme Locale de l'Énergie répond à plusieurs objectifs : diffuser l'information technique, économique, juridique et financière relative à la rénovation énergétique des logements en un seul lieu ; faciliter les démarches des ménages pour mobiliser les aides publiques ; guider et orienter les ménages dans leurs échanges avec les professionnels de la rénovation.

MISE EN OEUVRE :

- 1) Constituer un comité de pilotage et de suivi qui réunit l'ensemble des partenaires énergie et habitat.
- 2) Elaborer une candidature pour participer à un AMI de l'ADEME ou établir une convention permettant l'expérimentation : fixe des objectifs en nombre de logements rénovés et précise les subventions apportées par l'ADEME et la Région.
- 3) Mener un étude de préfiguration : état des lieux des dispositifs existants, possibilités de mutualisation, définition du modèle de portage de la plateforme et des modes d'intervention...
- 4) Création du portail Internet.
- 5) La structure porteuse met à disposition les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs prévus initialement.

Porteurs : Bordeaux Métropole

Degré de maturité : en cours

26

Développer les incitations financières et techniques

OBJECTIFS :

Les incitations financières et techniques permettent d'encourager les travaux d'amélioration de la performance thermique et énergétique des logements, de traiter les logements indignes. Celles-ci doivent venir en complément des dispositifs existants tel que le Programme d'Intérêt Général « Un logement pour tous dans le parc privé », en partenariat avec Bordeaux Métropole, qui permet aux propriétaires (occupants ou bailleurs) de bénéficier de subventions pour réaliser des travaux d'amélioration de leur logement ou l'Opération de Programmation de l'Amélioration de l'Habitat sur le Burck.

MISE EN OEUVRE :

- 1) Réaliser un benchmark des dispositifs d'accompagnement techniques et financiers mis en place par des collectivités locales, au delà des aides nationales.
- 2) Développer et valoriser les incitations techniques et financières choisies, dans le cadre de la Plateforme Locale de l'Énergie.
- 3) Communiquer davantage sur les aides disponibles.

Porteurs : Bordeaux Métropole

Degré de maturité : idée

Contexte et objectifs

Si la ville de Mérignac semble présenter un taux de public en précarité relativement faible (7%), il faut noter que cela représente un nombre de personnes important au regard du poids démographique de la ville.

Pour autant, le repérage des publics en situation de précarité est souvent difficile. C'est pourquoi la collectivité a souhaité mettre en place un système renforcé de repérage et d'accompagnement des publics en situation de précarité, s'appuyant notamment sur :

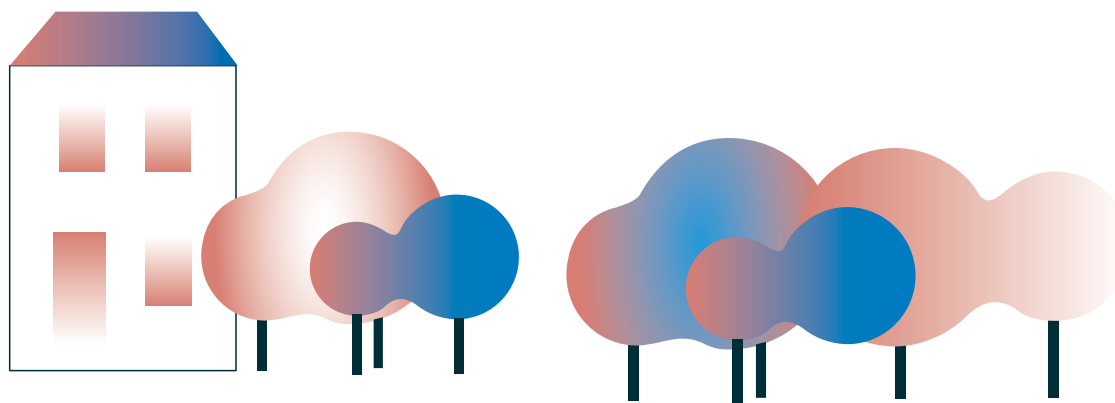
- les donneurs d'alerte locaux qui bénéficient de formations sur ces questions ;
- un dispositif d'aide et d'accompagnement à la réhabilitation des logements privés ;
- ou encore des actions de sensibilisation auprès des Conseils syndicaux et bailleurs sociaux pour les inciter à améliorer la performance énergétique de leur parc de logements.

Indicateurs de suivi

- Nombre de donneurs d'alerte formés
- Nombre de personnes en situation de précarité repérées

Finalités de développement durable concernées :

La lutte contre le changement climatique	1	2	3
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	1	2	3
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	1	2	3
L'épanouissement des êtres humains	1	2	3
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	1	2	3



Lutte contre la précarité énergétique

Repérer les publics en précarité énergétique

27

Il est essentiel de repérer les publics vulnérables et de définir une base de données permettant de mieux cerner le phénomène de précarité énergétique. Parallèlement, il convient de fixer des objectifs quantitatifs de réduction de la précarité énergétique et de cibler les thématiques clés de la base de données.

Pourquoi?

Afin de mieux orienter les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique.

Quand?

Action continue à partir de 2017.

Qui?

Les publics vulnérables à la précarité énergétique sont bien souvent des personnes aux revenus faibles et habitant des logements anciens, généralement mal isolés.

Où?

En priorité sur les quartiers identifiés dans l'analyse des besoins sociaux comme susceptibles d'être affectés par la précarité énergétique (Beau-désert, Le Burck, centre-ville, Arlac, Chemin Long, etc.)

MISE EN OEUVRE :

Suite à une action de diagnostic de la précarité énergétique, avec le CCAS et l'épicerie sociale, qui s'appuie sur des visites à domicile :

1) Mise en place d'un Comité de Pilotage pour fixer les objectifs, les cibles et les moyens de lutte contre la précarité. Associer les différents partenaires impliqués au sein d'un comité décisionnaire (bailleurs, ANAH, etc.) et d'un comité opérationnel (personnes au contact des ménages).

2) Le repérage des publics peut être fait en s'appuyant sur un ou plusieurs des éléments suivants :

- l'observatoire social soutenu par une campagne d'information à destination du public, axée vers l'auto-repérage, et par une communication plus ciblée pour les donneurs d'alerte ;

- des partenariats avec les fournisseurs d'énergie afin qu'ils communiquent les coordonnées des ménages bénéficiant d'un Tarif de Première Nécessité ou d'un Tarif Spécial de Solidarité ou des personnes en difficulté de paiement ;

- un croisement des données des fichiers Filocom (Fichier des Logements par Commune) avec les revenus des ménages issus des données de la Direction Régionale des Finances Publiques. Cette opération nécessitera dans un premier temps de définir un seuil, par exemple les ménages en dessous du seuil de pauvreté ;

- la participation à un programme de type SLIME (Services locaux d'intervention pour la maîtrise de l'énergie - visite et conseils à domicile sur l'énergie), au côté de Bordeaux Métropole ;

- l'articulation du dispositif avec le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

OBJECTIF :

- Lutter contre la précarité énergétique sociale

ACTEURS :

Mérignac (Direction de l'action solidaire et sociale - CCAS), Bordeaux Métropole, MDSI, FSL, CAF, CARSAT/CPAM, tous les acteurs sociaux du repérage, tissu associatif social, Fournisseurs d'énergie

INDICATEUR :

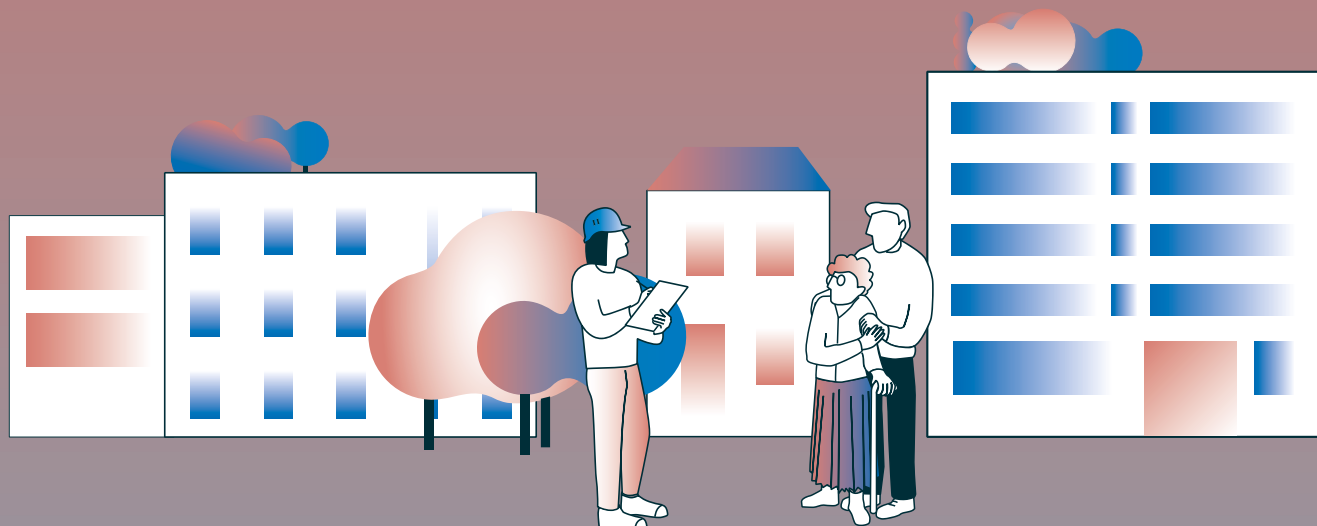
- Existence et animation du Comité de Pilotage

DEGRÉ DE MATURITÉ :

En cours

POUR ALLER PLUS LOIN... :

- www.creaq.org
- onpe.org
- Arene IDF «Prédiagnostics de la précarité énergétique : Enjeux, méthodes et comparatif des outils franciliens et nationaux»
- Guide de l'ADIL 57 «Précarité énergétique : repérer et agir en Lorraine»
- Commune de Brest et Brest Métropole
- Département du Val de Marne
- SLIME Bordeaux Métropole



28

Former les donneurs d'alerte

OBJECTIFS :

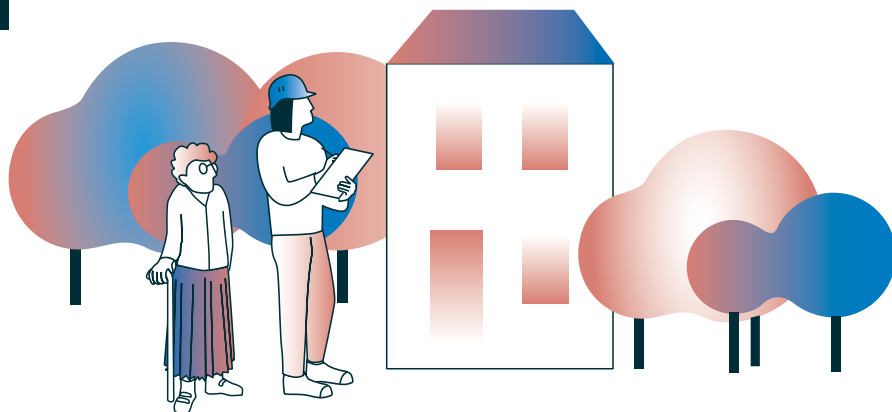
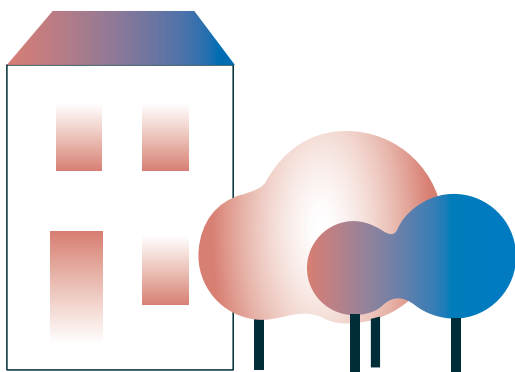
La formation des donneurs d'alerte répond à plusieurs objectifs : massifier le repérage des publics vulnérables, encadrer la méthodologie de repérage, initier une dynamique partenariale et faire vivre le réseau. Ces acteurs sont généralement des travailleurs ou bailleurs sociaux, mais il est possible de nouer des partenariats avec d'autres types de structures moins conventionnelles tels que les agences immobilières, les facteurs, les notaires, etc. Ces acteurs peuvent être mobilisés dans le cadre d'un dispositif SLIME (service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie), qui permet de valoriser une partie des sommes investies par des certificats d'économie d'énergie (CEE).

MISE EN OEUVRE :

Identifier les acteurs à former puis organiser des sessions de formation. Concrètement, la formation des donneurs d'alerte abordera plusieurs contenus pédagogiques : les contours de la précarité, savoir détecter, savoir orienter, connaître les offres de services sur les territoires, les outils (fiche de repérage).

Porteurs : Ville de Mérignac (Direction de l'action solidaire et sociale - CCAS), Réseau préca 33, donneurs d'alerte identifiés, Bailleurs sociaux, Collectif de coopération des 10 associations d'animation

Degré de maturité : idée



29

Développer des dispositifs d'aides aux logements locatifs privés

OBJECTIFS :

La mise en place d'un fonds d'aide dédié doit permettre de cibler les logements mal isolés des locataires et propriétaires privés pour les inciter à réaliser des travaux d'amélioration énergétique ou les aider pour remplacer leurs appareils domestiques peu performants (lavage, sèche-linge, froid).

MISE EN OEUVRE :

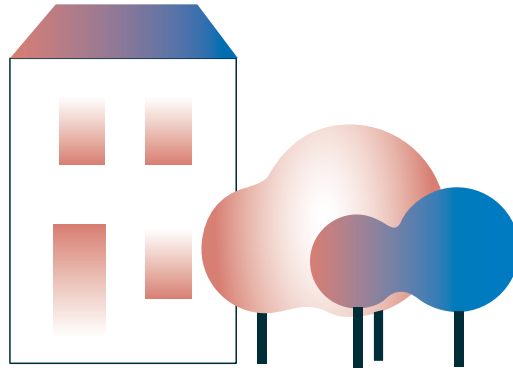
1) Préciser la nature du fonds d'aide ainsi que les critères d'attribution. Une large communication auprès des bénéficiaires potentiels et des donneurs d'alerte devra ensuite être mise en œuvre. Le pilotage du fonds sera assuré par une commission associant l'ADIL, les donneurs d'alerte...

2) La remise d'un "kit sur l'usage du logement" doit permettre de diffuser les bonnes pratiques.

3) Pour favoriser la connaissance des aides, un partenariat entre le CCAS, l'Espace info énergie (EIE) et les donneurs d'alerte doit être mis en place et complété par des formations sur les droits et devoirs des locataires et propriétaires.

Porteurs : Réseau précarité énergétique, ADIL, EIE, Bordeaux Métropole, Ville de Mérignac (Direction de l'action solidaire et sociale - CCAS)

Degré de maturité : idée



30

Mettre en place des dispositifs d'accompagnement individuel

OBJECTIFS :

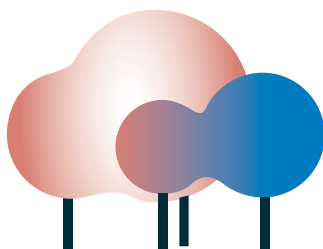
L'accompagnement individuel vise à donner les bonnes orientations et les bonnes informations vers le dispositif le plus adapté. L'objectif est ainsi de favoriser le diagnostic thermique (et autres) des logements et de favoriser l'auto-réparation (entretien) pour des petits travaux par les locataires.

MISE EN OEUVRE :

En préalable, il faut lister et prioriser les dispositifs existants et le budget nécessaire correspondant. L'accompagnement peut ensuite prendre la forme d'un contact direct par téléphone ou de visites à domicile permettant de définir les orientations les plus adaptées. Celles-ci devront faire l'objet d'une démarche de suivi et d'évaluation.

Porteurs : Bordeaux Métropole, Mérignac (Direction de l'action solidaire et sociale - CCAS), Fondation Abbé Pierre, CAF, Compagnons Bâ-tisseurs

Degré de maturité : idée



31

Partager les bonnes pratiques entre les conseils syndicaux

OBJECTIFS :

Les membres des conseils syndicaux peuvent parfois manquer de connaissances pour mener un projet de rénovation, se sentir isolé et avoir besoin d'échanger avec d'autres porteurs de projets en copropriété. L'objectif de cette action est donc de partager un maximum d'outils méthodologiques avec les conseils syndicaux afin d'encourager les bonnes pratiques.

MISE EN OEUVRE :

1) Etablir un listing des copropriétés existantes et diffuser les bonnes pratiques à travers un ou plusieurs outils :

- l'élaboration d'un guide abordant plusieurs points méthodologiques : comment réaliser un état des lieux (bilan énergétique, technique et bilan des besoins) ; comment restituer des résultats aux copropriétaires ; comment élaborer un cahier des charges d'audit et rechercher un professionnel, etc. ;

- la mise en place de journées de formations ou d'un programme de formation à destination des conseils syndicaux (modules de e-learning, séances en salle, MOOC) ;

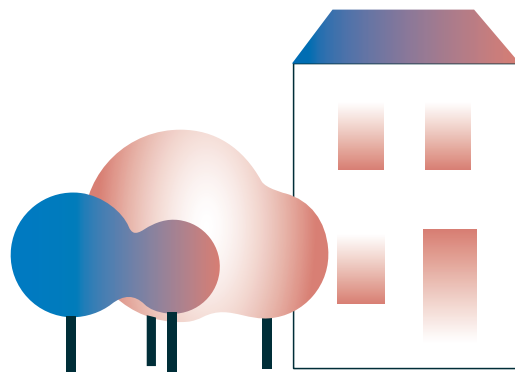
- la diffusion d'outils comme CoachCopro® qui accompagne gratuitement les membres du conseil syndical et des copropriétaires à chaque étape de leur projet de rénovation énergétique à travers un parcours personnalisé (accès à une expertise, des témoignages, des retours d'expérience, etc.) ;

- l'organisation de conférences animées par un conseiller info-énergie à destination des acteurs de la copropriété.

2) Formaliser ce réseau par la création d'une association des conseils syndicaux qui permettrait de pérenniser les échanges de pratiques.

Porteurs: ADIL, Bordeaux Métropole, Syndics

Degré de maturité : idée



32

Favoriser les bailleurs sociaux ambitieux

OBJECTIFS :

Au cœur de la politique de cohésion sociale, les bailleurs sociaux ont un rôle clé dans la mise en oeuvre des mesures visant à lutter contre la précarité énergétique et à optimiser la performance énergétique du parc social.

MISE EN OEUVRE :

1) Développer l'éco-conditionnalité des aides : soutenir les bailleurs sociaux pour la rénovation de bâtiments économes en énergie en privilégiant un taux d'intervention proportionnel aux kWh économisés ; conditionner ces aides à un accompagnement pédagogique des locataires. La subvention n'est accordée que si l'opération respecte les critères d'éco-conditionnalité.

2) Création avec les bailleurs sociaux d'une base de données collaborative sur la rénovation afin d'avoir un échange sur les méthodes et les outils pour valoriser les bonnes pratiques :

- définir des critères ou une typologie commune aux bailleurs ;

- lister les travaux par opération de rénovation ;

- connaître les coûts d'investissements et les aides disponibles ;

- évaluer les consommations énergétiques et les charges lorsque les compteurs n'ont pas été individualisés ;

- mettre en lien les objectifs de consommation et la réalité des mesures, etc.

Porteurs : Bailleurs, Ville de Mérignac (Direction du développement, Direction de l'action solidaire et sociale - CCAS)

Degré de maturité : idée

L'AMBITION :

Mérignac en 2030, la ville économique locale

Les actions liées à la création d'emploi et à l'insertion sont prioritaires puisque l'objectif du développement durable à Mérignac est aussi un bien être collectif qui doit être accessible à chacun. Le levier principal est le développement d'une économie locale en circuit court.

Dans cet objectif, le développement des outils en lignes et des Systèmes d'Échanges Locaux (SEL) permet de renforcer les échanges de biens et de services, à destination des particuliers comme des entreprises.

La mise en œuvre d'une monnaie locale alternative permet d'échanger des produits et fait travailler les commerçants et artisans du territoire. Elle favorise la production locale, l'économie circulaire et limite la spéculation.

Le partage des biens est donc devenu une pratique courante en particulier grâce aux dispositifs d'échanges locaux. En complément, des habitants s'organisent régulièrement en groupes d'échanges, aussi bien pour partager des idées que des services ou du matériel.

La mise en place de plateformes physiques, à l'échelle des quartiers, sert de relais de la plateforme virtuelle et permet le partage de biens et services entre voisins à travers un système de géolocalisation de la demande. Ces plateformes cherchent également à mutualiser les besoins afin de favoriser le partage des biens entre habitants.

Au final, de nombreux réseaux se développent sur le territoire renforçant ainsi le lien social et la solidarité entre les personnes. Ces réseaux associatifs, d'échanges, de professionnels se développent sans cesse et toute la population s'y implique.

INDICATEUR DE SUIVI :



**Évolution du nombre
d'établissement et nombre
d'emplois sur Mérignac**



ville économique locale

Ville économique locale

LES INITIATIVES :

- **Espaces partagés
et tiers lieux**
- **Économie collaborative**
- **Échanges locaux
et circuits courts**



Contexte et objectifs

La volonté de créer des lieux partagés répond à plusieurs objectifs complémentaires en lien avec le rétablissement du lien social, de la cohésion sociale, du développement économique et de la qualité du territoire.

Parmi les espaces partagés que souhaite développer la collectivité, les tiers-lieux sont privilégiés car ils apportent une réponse concrète à une nouvelle manière de concevoir la relation vie-travail selon des notions de réseau, proximité, mutualisation et innovation sociale. En effet, les espaces partagés sont destinés à être des espaces physiques ou virtuels de rencontres entre personnes et compétences variées qui n'ont pas forcément vocation à se croiser. La mise en place d'une plateforme de référencement et de mutualisation des espaces professionnels partagés viendra compléter cette action en faveur du déploiement des tiers-lieux.

Leur démultiplication s'inscrit dans une dynamique de transition écologique et d'aménagement du territoire de grande ampleur, car elle permet le rapprochement de dynamiques économiques vers les zones d'habitat et ainsi la réduction de la portée des déplacements domicile-travail.

Indicateurs de suivi

- Nombre d'espaces partagés / tiers lieux

Finalités de développement durable concernées :

La lutte contre le changement climatique	1	2	3
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	1	2	3
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	1	2	3
L'épanouissement des êtres humains	1	2	3
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	1	2	3

33 Créer une plateforme de référencement et de mutualisation des espaces professionnels partagés

OBJECTIFS :

➔ La collectivité peut jouer un rôle pour soutenir la dynamique en cours de mutualisation d'espaces pour les entreprises.

MISE EN OEUVRE :

/// 1) Enquêter auprès des entreprises sur leurs besoins/ offre possible : mailing ou enquête par phoning.

2) Développer une solution en ligne selon un système de petites annonces permettant aux entreprises de référencer une offre ou un besoin en termes de locaux partagés. Les annonces peuvent notamment comprendre la localisation des bureaux, les autres sociétés qui partagent l'espace, le matériel disponible, etc.

Porteurs : Ville de Mérignac (Direction du développement)

Degré de maturité : idée

Créer un tiers lieu avec une spécificité méridionale

34

Le développement des tiers-lieux s'inscrit ainsi dans le cadre de l'économie collaborative. Les tiers lieux sont des espaces partagés qui permettent à leurs usagers de travailler, fabriquer des biens ou des services, de manière collective ou individuelle, tout en développant leur réseau de partenaires. Ils permettent des rencontres dans un cadre convivial et accessible, plus créateur de liens.

Pourquoi?

Les tiers-lieux apportent une réponse concrète à une nouvelle manière de concevoir la relation vie-travail selon des notions de réseau, proximité, mutualisation, partage de valeurs et innovation sociale. De plus, le développement des tiers-lieux s'inscrit dans une dynamique de transition écologique et d'aménagement du territoire permettant la relocalisation de dynamiques économiques vers les zones d'habitat et ainsi la réduction de la portée des déplacements domicile-travail.

Quand?

Une fois le diagnostic des besoins réalisé

Qui?

Entreprises, start-up, artistes

Où?

Lieux à identifier

MISE EN OEUVRE :

1) Trouver un positionnement méridional pour le développement des tiers-lieux, par exemple en les rattachant à la notion d'économie collaborative, à la production culturelle (économie de la culture), au développement de la filière vélo ou encore vers un pôle de coopération territoriale jeunesse (emploi-insertion, information, logement...).

2) Analyse de l'offre : recenser les solutions existantes de télétravail en tiers-lieux et leurs porteurs sur le territoire, l'offre de bureaux disponibles, les acteurs mobilisables ainsi que les lieux susceptibles à terme d'héberger des tiers-lieux.

3) Analyse des besoins : identifier la demande sur le territoire, aussi bien en terme de nombre d'utilisateurs que de type d'utilisateurs (salariés, indépendants, TPE, agents publics) et déterminer qui seront les futurs utilisateurs du tiers-lieu, les usages qui y seront pratiqués, les services et équipements nécessaires à l'activité.

4) Etude d'implantation et d'aménagement d'un tiers-lieu.

OBJECTIFS :

- Accompagner le développement de l'économie collaborative sur le territoire par la mise en réseau des acteurs
- Diversifier les modes d'accueil pour l'activité économique
- Favoriser le travail en réseau et la mutualisation des moyens
- Réduire les déplacements domicile-travail

ACTEURS :

Porteur de projet, Ville de Méridonac (Direction du développement, Direction de la cohésion sociale, Direction de la culture, Direction de l'action éducative et de la famille), mission locale, Acteurs de l'économie collaborative : Ouishare...

INDICATEUR :

- Nombre et surface de Tiers-lieux existants

DEGRÉ DE MATURITÉ :

En cours

POUR ALLER PLUS LOIN... :

- techplaces.co
- coop.tierslieux.net
- Télécentres et Tiers-lieux, « Guide à l'usage des collectivités territoriales »
- Ville de Bordeaux - Le NODE
- Ville de Paris - Le NUMA
- Ville de Nantes - La Cantine



Contexte et objectifs

L'économie collaborative est une économie de "pair à pair". Elle repose sur le partage ou l'échange entre particuliers de biens (voiture, logement, parking, perceuse, etc.), de services (covoiturage, bricolage, jardinage etc.), ou de connaissances (cours d'informatique, etc.), avec ou sans échange monétaire (dons, troc, volontariat), souvent par l'intermédiaire d'une plateforme numérique de mise en relation.

Le développement de l'économie collaborative sur le territoire méridional s'illustre notamment à travers la création de plateformes d'échanges thématiques, la mise en place de boîtes à lire permettant le libre-échange, et le soutien des démarches existantes (SEL, solutions de déplacements...) par la collectivité.

Indicateurs de suivi

- Nombre de contributeurs aux plateformes d'économie collaborative

35 Faire connaître les démarches en économie collaborative existantes

OBJECTIFS :



Mettre en valeur les initiatives lancées sur le territoire telles que les AMAP, les jardins partagés, les Bluecub, Citiz, les pédibus, le Fablab Cap science, l'Aqui work Center, les SEL, les voisins d'entreprises, etc.

MISE EN OEUVRE :



Créer un guide physique et numérique de l'économie collaborative à Méridional. Ce guide peut être constitué d'une cartographie des acteurs et initiatives ainsi que donner des pistes pour la mise en œuvre des nouvelles démarches.

Porteurs : Ville de Méridional (Direction du développement)

Degré de maturité : idée

Finalités de développement durable concernées :

La lutte contre le changement climatique	1	2	3
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	1	2	3
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	1	2	3
L'épanouissement des êtres humains	1	2	3
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	1	2	3

36

Identifier les besoins avec les observatoires de la Ville de Mérignac

OBJECTIFS :

Mutualisation de ressources, de compétences, de mises en réseau, d'économie du partage... sont autant d'évolutions organisationnelles qui émergent et s'affirment comme une tendance économique majeure. Afin d'accompagner la structuration de l'économie collaborative mérignacaise, il est essentiel de commencer par évaluer les besoins.

MISE EN OEUVRE :

Réaliser une étude sur l'état général des lieux par secteurs d'activités ; identifier des freins et leviers de développement des marchés collaboratifs, et formuler des recommandations opérationnelles.

Porteurs : Ville de Mérignac (Direction du développement)

Degré de maturité : idée



37

Créer une plateforme d'échanges numérique

OBJECTIFS :

Cette plateforme doit favoriser les échanges de biens et services et doit être ouverte aux particuliers, aux entreprises et aux structures d'insertion.

MISE EN OEUVRE :

1) Dans un premier temps, développer des plateformes numériques par secteur en s'appuyant sur des acteurs de filières structurées (par exemple : les légumes). Prévoir plusieurs espaces :

- Acheter et vendre (avec utilisation d'une monnaie locale) ;
- Donner et prêter, etc.

2) Fusionner les différentes plateformes existantes et prévoir plusieurs onglets/forums de discussion thématiques : informatique, jardinage, bricolage, voisins solidaires, etc.

Porteurs : Ville de Mérignac (Direction du développement, Direction de la cohésion sociale), Associations

Degré de maturité : idée

38

Mettre en place des boîtes à lire

OBJECTIFS :

L'idée repose sur la volonté de développer des zones de gratuité, d'échange et de partage des livres. En effet, ces boîtes permettent aux habitants d'amener librement un ou plusieurs livres qu'ils souhaitent faire partager aux autres, et d'emprunter un ouvrage de leur choix.

MISE EN OEUVRE :

1) Identifier les lieux de passage les plus pertinents pour implanter les boîtes à lire : espaces publics, locaux associatifs, en bas d'immeubles.

2) Prévoir l'organisation (structure qui assure une protection aux intempéries, panneau d'explication, etc.).

Porteurs : Ville de Mérignac (Direction de la Culture, Direction de la cohésion sociale, Direction de l'action éducative et de la famille, Direction du patrimoine bâti, Direction de la proximité), habitants, associations, Maison des habitants, conseil citoyen

Degré de maturité : en cours

Échanges locaux et circuits courts

Contexte et objectifs

Le développement des échanges locaux et circuits courts vise la valorisation des ressources locales pour assurer la compétitivité, la cohésion sociale et la transition énergétique du territoire. Cette dynamique économique mais aussi sociale repose ainsi sur les synergies et les échanges locaux pour favoriser un développement territorial intégré.

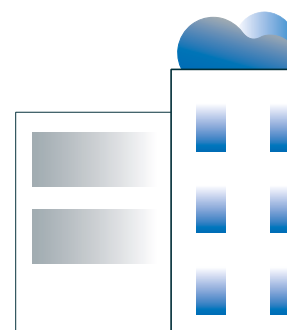
Dans cette perspective, la collectivité met en place plusieurs actions complémentaires qui visent à ce que les échanges entre habitants ne soient pas uniquement dématérialisés, mais bien ancrés dans le territoire.

Indicateurs de suivi

- Nombre de membres du SEL
- Nombre actions collectives ESS

Finalités de développement durable concernées :

La lutte contre le changement climatique	1	2	3
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	1	2	3
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	1	2	3
L'épanouissement des êtres humains	1	2	3
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	1	2	3



39

Expérimenter une monnaie locale complémentaire

OBJECTIFS :

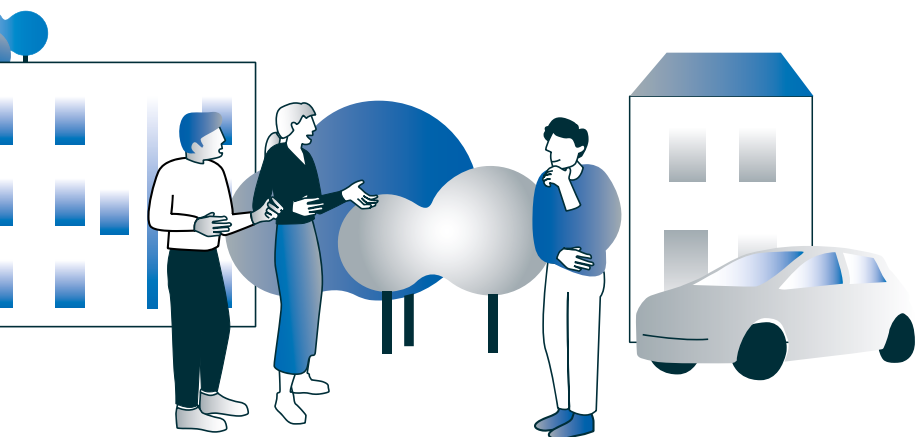
➔ Aujourd'hui, seuls 5% de la monnaie servent à l'économie «réelle» et aux échanges (phénomènes de thésaurisation, spéculation...). La mise en place de la monnaie locale répond donc à la double volonté de privilégier les circuits courts et de dynamiser l'économie locale. En effet, les utilisateurs de cette monnaie complémentaire ne peuvent l'utiliser qu'auprès des acteurs locaux agréés. Ces derniers voient ainsi arriver de nouveaux clients et renforcent leurs relations partenariales avec des entreprises du territoire.

MISE EN OEUVRE :

- 1) Organiser des temps de mobilisation et de sensibilisation à destination du grand public, par exemple un ciné-débat autour du film documentaire «SOL violette, l'éclosion d'une monnaie» réalisé par Bertrand Leduc, ou encore des séminaires-formations avec Philippe Derruder, accompagnateur de monnaies locales.
- 2) Etudier l'opportunité de créer une monnaie locale sur un quartier ou de déployer un dispositif de monnaie complémentaire local (groupe de travail bordelais «monnaie locale pour un territoire en transition») et participer à la réflexion nationale tel que le Coopeck.
- 3) Créer ou déployer la monnaie locale : rédiger la charte, définir le cadre légal, définir le fonctionnement de la monnaie (conditions, choix du nom, fabrication, définition des coupures, modalités du placement de fonds de garanti).
- 4) Définition et organisation des éventuels fonds d'aide à des projets de développement local.
- 5) Réaliser une stratégie de communication.

Porteurs : Asso Bordeaux en Transition, Mérignac (Direction du développement, Direction de la proximité, Direction de la cohésion sociale, Direction de la performance financière)

Degré de maturité : en cours



40

Créer une stratégie de soutien à l'économie sociale et solidaire

OBJECTIFS :

➔ Méridnac souhaite poursuivre et renforcer son appui au secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Les outils de l'économie collaborative peuvent être déployés afin de répondre à des difficultés exprimées par les acteurs. Il s'agit donc de définir une stratégie de soutien à l'ESS qui s'appuie sur l'économie collaborative et des opérations collectives. Par exemple : Développer les achats mutualisés, les locaux partagés, les échanges de savoir-faire/compétences, emplois partagés, une accorderie des structures de l'ESS, etc.

MISE EN OEUVRE :

- 1) Réaliser une cartographie des parties prenantes.
- 2) Enquêter auprès des structures de l'ESS afin de recenser les projets, les besoins, les attentes en termes d'actions collectives.
- 3) Réaliser un benchmark des pratiques existantes sur les thématiques d'intérêt et présenter les résultats aux entreprises.
- 4) Proposer un accompagnement au montage des actions (technique et financier) voire proposer la création d'une "maison de l'ESS" (lieu d'information, d'activités, de mutualisation...).
- 5) Organisation des évènements pour animer le réseau d'échanges comme les bourses locales d'échanges par exemple.
- 6) Renforcer le travail d'accompagnement de l'association ATIS aux entreprises sociales sur le territoire aquitain.

Porteurs : Ville de Méridnac (Direction du développement), La fabrique à initiatives d'ATIS (Association Territoires et Innovation Sociale)

Degré de maturité : projet

41

Faire connaître les Systèmes d'Échanges Locaux (SEL)

OBJECTIFS :

➔ Les SEL prennent la forme de réseaux locaux à but non lucratif qui permettent d'échanger des biens, des services et des savoirs, sans avoir recours à la monnaie traditionnelle mais en comptant des unités de temps. L'objectif des SEL est donc de construire un espace complémentaire d'échanges basé sur l'autogestion, le partage et la coopération. Il existe 2 SEL sur le territoire méridnacais : le SEL Escale et le SEL Gabare. Afin d'amplifier leur dynamique, il est proposé de communiquer sur leur existence et leurs actions.

MISE EN OEUVRE :

/// Une rencontre avec les acteurs portant les SEL permettra d'identifier avec eux les opportunités de partenariats et les meilleurs moyens pour les faire connaître. Dans ce cadre, la Ville de Méridnac mettra à disposition ces moyens de communication, en particulier le site internet de la Ville et Méridnac Info.

Porteurs : SEL, habitants, Maison des habitants, Ville de Méridnac (Direction de la cohésion sociale)

Degré de maturité : idée

L'AMBITION :

Mérignac en 2030, la ville économie circulaire et zéro déchet

Le développement économique repose sur l'économie circulaire et implique l'ensemble des entreprises locales ainsi que les autres acteurs. L'objectif est de recycler les déchets et de mutualiser les biens et les services.

Pour cela, une action ambitieuse avec un comité de pilotage multi-acteurs a été mise en œuvre en relation avec d'autres communes de la métropole.

Aujourd'hui, grâce aux actions de tri, d'économie circulaire, de recherche de filière de compostage et de recyclage, la ville ne produit quasiment plus de déchets et ne tardera pas à atteindre son objectif « zéro déchet ».



INDICATEUR DE SUIVI :

**Suivi de la quantité
de déchets produite
par habitant et par an**



ville économie circulaire et zéro déchet

Ville économie circulaire et zéro déchet

LES INITIATIVES :

- **Économie collaborative**
- **Zéro déchet**

Contexte et objectifs

L'économie circulaire s'inscrit dans le cadre du développement durable avec l'objectif de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. Dans cette perspective, plusieurs actions sont portées sur le territoire, en cherchant à maximiser l'usage des biens en les réutilisant, en les partageant, et en mutualisant l'accès à des biens :

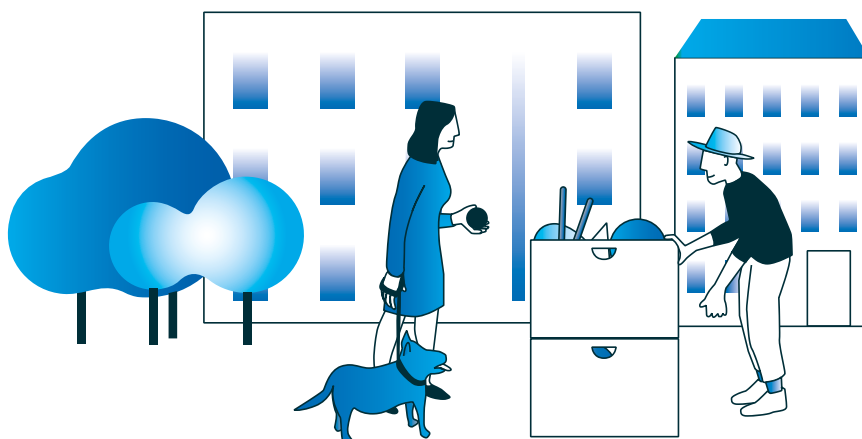
- la création de ressourceries, recycleries et donneries qui permettent de donner une seconde vie aux objets ;
- le soutien au réseau Répar'acteurs, en lien avec la Chambre des Métiers pour prolonger la vie des objets ;
- le soutien aux éco-manifestations, en incitant les organisateurs à s'engager dans le développement durable pour mieux maîtriser leur impact environnemental (déchets, déplacements...).

Indicateurs de suivi

- Nombre d'entreprises impliquées dans la démarche d'économie circulaire
- Nombre d'éco-manifestations organisées

Finalités de développement durable concernées :

La lutte contre le changement climatique	1	2	3
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	1	2	3
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	1	2	3
L'épanouissement des êtres humains	1	2	3
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	1	2	3



42

Valoriser les actions des entreprises (lancer un Challenge Entreprises)

OBJECTIFS :

Valoriser les entreprises méridionales engagées dans une démarche de développement durable à travers un évènement et une communication dédiée.

MISE EN OEUVRE :

1) Pour repérer les actions, l'idée est de s'appuyer sur une méthode facilement compréhensible et peu chronophage pour les entreprises : mailing ou enquête par phoning en s'appuyant sur des écoles de commerce ou sur l'université.

2) Pour inciter les entreprises à participer à cette enquête, il faut présenter les moyens de valorisation prévus (envisager un prix utile pour les entreprises), prévoir un règlement permettant de valoriser les actions d'une diversité d'entreprises (TPE, tertiaire, artisans, etc).

3) Pour valoriser les entreprises et leurs actions, un évènement spécifique doit être organisé à travers une remise de prix, comme pour l'opération des écodéfis.

4) Le magazine municipal de Mérignac et son site internet seront utilisés comme relais pour valoriser les actions lauréates, avec l'idée de valoriser différentes actions sur des séquences tout au long de l'année.

Porteurs : Chambre de Métiers et de l'Artisanat, CCI, club des entreprises, Mérignac (Direction du développement)

Degré de maturité : idée

43

Faire un diagnostic du potentiel d'économie circulaire

OBJECTIFS :

L'économie circulaire vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits.

MISE EN OEUVRE :

Réaliser un état des lieux et une analyse des potentiels de développement de l'économie circulaire sur le territoire sur un certain nombre de sujets : approvisionnement durable et éco-conception ; écologie industrielle et territoriale ; achat et consommation responsables ; durée d'usage, recyclage, valorisation.

La piste de l'écologie industrielle et territoriale semble particulièrement pertinente sur le territoire, et pourrait être menée en liaison avec les projets de modernisation des parcs d'activités.

Cette action pourra être menée prioritairement sur la zone du Phare, en cohérence avec l'action de "modernisation" du Parc prévue dans l'initiative "Parc d'activités 2030".

Porteurs : Chambre de Métiers et de l'Artisanat, CCI, club des entreprises, Mérignac (Direction du développement)

Degré de maturité : idée

44

Créer des donneries, ressourceries, recycleries

OBJECTIFS :

Les donneries, les ressourceries et les recycleries favorisent la réduction, le réemploi, puis le recyclage des déchets en sensibilisant la population à la prévention des déchets et aux gestes de tri.

MISE EN OEUVRE :

1) Lancer une étude de faisabilité qui permettra de valider ou non le projet sur le territoire : gisements existants, services de collecte existants, acteurs locaux de la collecte et du réemploi et leurs actions, acteurs impliqués dans la sensibilisation à l'environnement, faisabilité du projet (organisation, moyens, statut...).

2) Favoriser la dynamique territoriale : rassembler les personnes qui pourront appuyer le projet et aider à son montage sous forme de comités techniques.

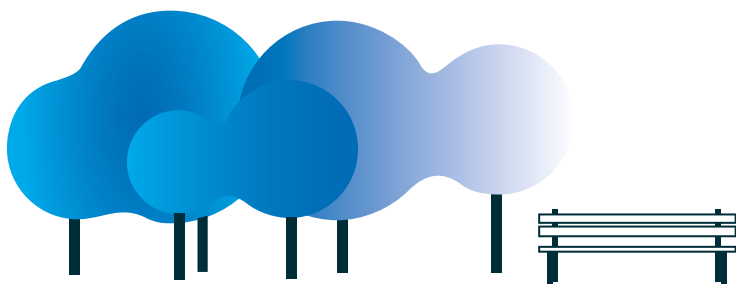
3) Mise en place des initiatives (lieu et sa structure, organisation, modalités de fonctionnement - personnes engagées, horaires).

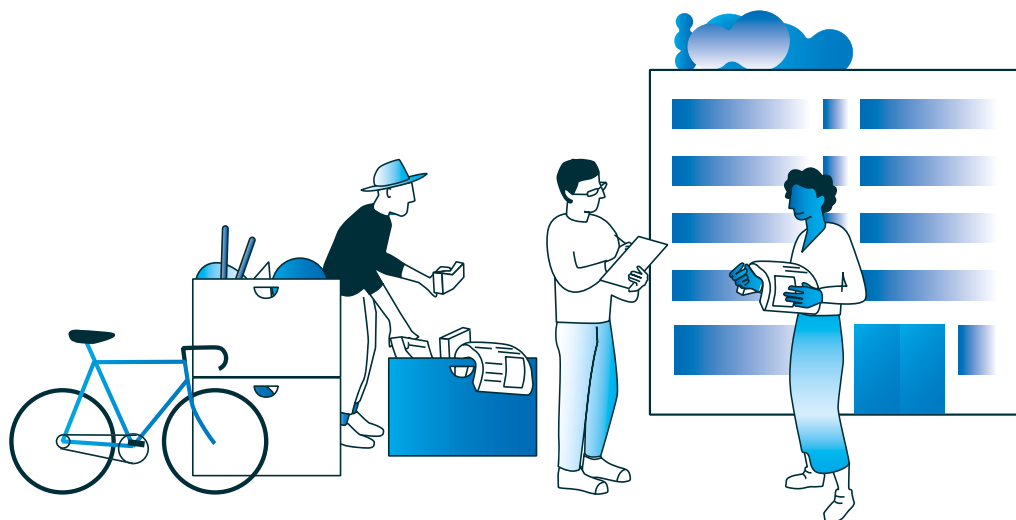
4) Créer une stratégie de communication sur ces lieux pour inciter les personnes à participer.

5) Mettre en place des outils de suivi et d'observation pour démontrer l'efficacité de la ressourcerie sur la réduction et la valorisation des déchets.

Porteurs : Porteurs projets privés, Bordeaux Métropole, Ville de Mérignac (Direction de la proximité, Direction du développement, Direction de la cohésion sociale)

Degré de maturité : en cours





45 Favoriser la réparation avec le réseau Répar'acteurs

OBJECTIFS :

La réparation des objets permet de réduire l'impact environnemental de la production des biens de consommations et à leur élimination ou recyclage. En outre elle permet de maintenir sur le territoire des activités de proximité. Il s'agit donc de développer la notoriété des Artisans Réparateurs.

MISE EN OEUVRE :

Au-delà de l'annuaire et du kit de communication existant, plusieurs actions de valorisation du réseau Répar-acteurs peuvent être soutenues par la Ville de Mérignac, en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat :

1) Dans le cadre de la Semaine du Développement Durable ou de la Semaine européenne de la réduction des déchets, organiser des journées de sensibilisation, par exemple, sous la forme d'un "Village de l'entretien et de la réparation" avec des stands d'information sur l'entretien et les possibilités de réparation des appareils et sur les différents métiers porteurs de la filière de la réparation. Peuvent être également envisagés un parcours pédagogique et un point de collecte pour recycler les appareils déposés par le public.

2) Soutenir le Repair Café Bordeaux qui n'a pas d'adresse fixe : mettre à disposition un lieu permettant d'accueillir les bénévoles et valoriser leurs rencontres via une communication dédiée.

3) Mener action de sensibilisation des habitants au réemploi sur les déchetteries du territoire.

4) Envisager la création d'un site internet dédié comprenant notamment l'annuaire des Répar'acteurs et donnant la possibilité de s'inscrire pour en devenir un (voir exemple de la région Limousin).

Porteurs : CMA, Réseau Répar'acteurs

Degré de maturité : idée

46 Créer des initiatives citoyennes comme les « Repair Cafés »

OBJECTIFS :

Le « Repair Café », ou littéralement Café de réparation, est un atelier consacré à la réparation d'objets organisé à un niveau local entre habitants et usagers. Ces acteurs se rencontrent périodiquement en un lieu déterminé où des outils sont mis à leur disposition et où ils peuvent réparer un objet qu'ils ont apporté, aidés par des volontaires. Cette initiative permet de réduire les déchets, de préserver l'art de réparer des objets et de renforcer la cohésion sociale entre les citoyens.

MISE EN OEUVRE :

1) Identifier un lieu disponible et adapté (facile d'accès, ouvert à tous).

2) Trouver des partenaires, comme les associations et citoyens.

3) Créer le réseau de volontaires engagés dans la démarche

4) Réunir le matériel nécessaire (tables, chaises, outils).

5) Réaliser une stratégie de communication autour de l'initiative (communiqués de presse, médias sociaux, associations, site web, affiches,...).

Porteurs : Porteurs de projet, associations, Maison des habitants

Degré de maturité : idée

47

Les manifestations contribuent à l'animation, la solidarité et l'économie locale, mais dans le même temps, elles induisent des impacts environnementaux : déplacements, déchets, consommation de ressources (énergie, papier pour la communication, transports, nettoyage...) qu'il s'agit de maîtriser.

Pourquoi?

Afin de maîtriser l'impact environnemental des manifestations et d'utiliser ces temps festifs pour montrer à tous qu'agir est possible et que des résultats peuvent être obtenus en faisant évoluer les pratiques.

C'est à la fois l'occasion de travailler sur l'exemplarité interne des services, d'échanger les bonnes pratiques avec le tissu associatif, notamment par la participation à un travail en réseau.

La Ville a réalisé un guide interne avec la CREME, dont la diffusion nécessite un accompagnement. Ce travail a positionné Mérignac comme un acteur important sur la question des éco-manifestations. La Ville participe désormais au labo de l'événementiel responsable, réseau d'acteurs économiques et publics dédiés.

Quand?

Lors des manifestations et événements

Qui?

Les associations, la Ville de Mérignac

Où?

Lieux des manifestations et événements

MISE EN OEUVRE :

1) Co-organiser le "Labo de l'événementiel responsable" avec la CREME et participer activement au réseau.

2) Diffuser un guide d'appui sur l'éco-responsabilité pour les organisateurs d'événementiels et inscrire dans les conventions avec les associations organisatrices d'événement l'obligation d'appliquer un nombre minimal de recommandations du guide, à définir au cas par cas. Parmi les recommandations pouvant être appliquées : mise en place des drops zones (zones de récupération des bouteilles), achat de gobelets consignés, navettes gratuites, communication accès vélos, inscription sur les plateformes de covoiturage, partenariats locaux avec les sponsors, alimentation locale et prise en compte de l'impact environnemental dans le choix des goodies.

3) La Ville de Mérignac s'appliquera à elle-même ce guide pour les événements qu'elle organise. Elle sera également support technique pour les associations.

OBJECTIFS :

- Maîtriser les impacts environnementaux générés par les manifestations organisées sur le territoire
- Inciter les associations et organisateurs d'événements à s'engager dans le développement durable
- Participer à une dynamique globale

PORTEURS :

Ville de Mérignac (Direction de la Culture, Direction des sports, Direction de la logistique, Direction du développement, Direction de la cohésion sociale), Associations, Maison des habitants La CREME, Réseaux Agenda 21

INDICATEUR :

- Nombre d'éco-manifestations organisées annuellement

DEGRÉ DE MATURITÉ :

En cours

POUR ALLER PLUS LOIN... :

- www.collectiflacreme.fr
- www.reseau-eco-evenement.net
- Boîte à outils éco-événement
- Guide des éco-manifestations Communauté du Pays d'Aix
- Guide des éco-manifestations Ville de Bordeaux



Contexte et objectifs

Pour réduire les déchets produits sur son territoire, la Ville de Mérignac s'est engagée dans une démarche Zéro déchet avec la Métropole, notamment en s'appuyant sur la généralisation du compostage et l'augmentation des points de collecte du verre et textile.

En ce qui concerne les emballages, les modes de distribution reposant sur le "jetable" sont écartés au profit de systèmes basés sur la réutilisation (consigne, vente en vrac..). En ce sens, des partenariats avec la grande distribution sont mis en place afin de sensibiliser les consommateurs à l'achat éco-responsable.

La collectivité expérimente avec Bordeaux Métropole la tarification incitative des déchets afin de réduire la production de déchets des habitants.

Indicateurs de suivi

- Suivi de l'impact de la tarification incitative sur le quartier d'Arlac
- Nombre de Mérignacais ayant bénéficié de subventions pour l'achat de composteurs

Finalités de développement durable concernées :

La lutte contre le changement climatique	1	2	3
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	1	2	3
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	1	2	3
L'épanouissement des êtres humains	1	2	3
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	1	2	3



48

Généraliser le compostage

OBJECTIFS :

➔ Parmi les solutions qui contribuent à la réduction des déchets à la source, le compostage figure en bonne place. Tous les types de compostage visent le même objectif : diminuer les quantités d'ordures ménagères par la transformation des matières organiques en un produit semblable à un terreau qui peut être utilisé pour enrichir la terre du jardin ou des jardinières. Depuis plusieurs années, de nombreux Mérignacais sont équipés en composteurs ainsi que toutes les écoles de la Ville. Il s'agit ici de généraliser ces actions, notamment dans les logements collectifs.

MISE EN OEUVRE :

- 1) Diagnostic déchets, travail de prospection et d'identification des bâtiments publics et des résidences collectives pour mettre en place des opérations de compostage collectif.
- 2) Chercher des lieux pour des plateformes de compostage de résidences.
- 3) Rechercher des fonciers disponibles pour des zones de compostages de plus grande capacité.
- 4) Poursuivre la communication sur la distribution de composteurs individuels et collectifs (Bordeaux Métropole). Compléter le dispositif en offrant la possibilité aux particuliers de réserver un composteur et aux gestionnaires de résidences de candidater pour un composteur collectif, directement sur le site internet de la Mairie.
- 5) Développer des animations et une communication sur le compostage avec les jardins partagés.
- 6) Relayer les supports pédagogiques de Bordeaux Métropole (notice de montage, consignes, guide du compostage...).

Porteurs : Ville de Mérignac (Direction de la proximité, Direction du développement), Bordeaux Métropole, détritivores, producteurs de biodéchets, jardins partagés, maison des habitants

Degré de maturité : idée

49

Monter des partenariats avec les commerces et la grande distribution sur zéro emballage

OBJECTIFS :

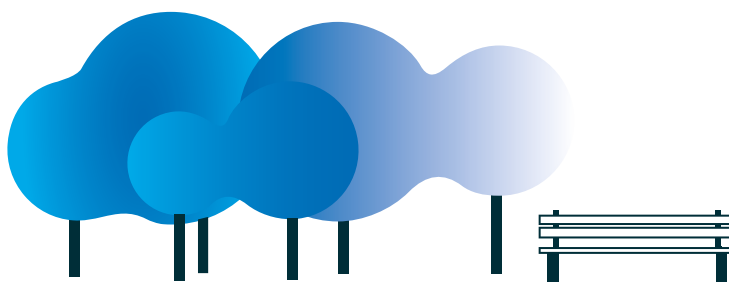
➔ Etant donné le rôle essentiel des commerces et de la grande distribution dans l'évolution des modes de consommation, la commune souhaite mobiliser les professionnels de ce secteur pour mener une démarche favorisant le développement d'un commerce respectueux de l'environnement. C'est en ce sens que 70 commerçants et artisans se sont engagés dans l'opération des Écodéfis pour 2 ans (2017-2019).

MISE EN OEUVRE :

- 1) Diffusion d'un questionnaire auprès des commerçants afin de tester leur sensibilité au développement durable et au projet.
- 2) Opération de sensibilisation à l'achat éco-responsable en partenariat avec la grande distribution : animations ludiques et expérimentationS de zones de recyclage en bout de caisse.
- 3) Evaluer le dispositif des Éco-défis et relancer une opération.

Porteurs : Ville de Mérignac (Direction de la proximité, Direction du développement), associations de commerçants, entreprise grande distribution, habitants, conseil citoyens, AMAP, Zero Waste, Chambre des métiers et de l'Artisanat

Degré de maturité : idée



49

Communiquer sur le prix des déchets

OBJECTIFS :

Un produit sans emballage est un produit moins cher à fabriquer, à transporter, à mettre en rayon, donc moins cher à l'achat. La collecte et le traitement des déchets ont aussi un coût répercuté sur les impôts et taxes. La communication de ces informations vers les habitants est à mettre en oeuvre pour participer à faire évoluer les comportements.

MISE EN OEUVRE :

Réaliser un support de communication sur le prix des déchets à destination des particuliers et le diffuser dans les déchetteries (voir SMICTOM) afin de sensibiliser sur l'impact sur les ressources publiques et donc sur les impôts et taxes de la production de déchets.

Porteurs : Bordeaux Métropole

Degré de maturité : idée

50

Mettre en place la tarification incitative de la collecte des déchets

OBJECTIFS :

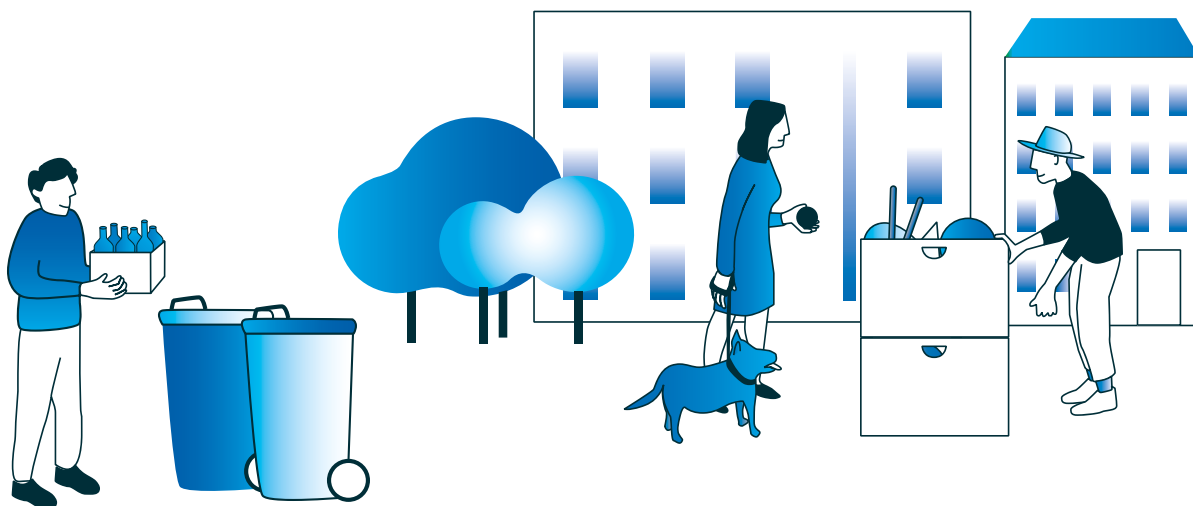
Cette action vise à réduire le volume et le coût de traitement des déchets et à favoriser le zéro emballage et le compostage. En effet, l'instauration d'une tarification incitative (TI) permet l'application du principe pollueur-payeur selon lequel on intègre le niveau de production de déchets pour facturer l'utilisateur, alors incité financièrement à des comportements vertueux.

MISE EN OEUVRE :

Tous les bacs du territoire métropolitain sont progressivement équipés d'une puce afin de réaliser un suivi de leur localisation. A terme, ces puces pourraient également servir pour mettre en place une tarification incitative. Dans ce cadre, une expérimentation "à blanc" est en cours pour 4 ans sur le quartier d'Arlac, afin d'identifier l'impact potentiel d'un passage à la tarification incitative. En fonction des résultats de l'expérimentation, le déploiement de la tarification incitative sera étudié.

Porteurs : Bordeaux Métropole

Degré de maturité : en cours



L'AMBITION :

Mérignac en 2030, la ville contributive

La démocratie participative est devenue une réalité et les habitants sont des acteurs de leur territoire. D'ailleurs, il n'est pas rare de voter directement en ligne pour participer aux choix politiques ou pour valider un projet.

La société civile est en grande partie animée par des associations et maisons des habitants dynamiques qui s'impliquent dans la vie locale, en lien avec la collectivité. Elles permettent notamment d'identifier des initiatives de terrain et de faciliter leur mise en œuvre.

Pour permettre ces évolutions sociétales, la collectivité a mené de nombreuses actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, au développement durable ainsi qu'à la citoyenneté.

Mérignac a fait partie des premiers territoires d'expérimentation d'un revenu contributif. Porté par l'État, les entreprises et le Département, le revenu contributif permet d'allouer une somme mensuelle à chacun des habitants, indépendamment de son activité professionnelle. Ainsi, les habitants disposent de plus de temps pour se tourner vers des activités créatives, citoyennes et solidaires.

Avec cette implication dans la vie locale au quotidien, chaque habitant a conscience de sa place dans l'écosystème mérignacais et agit en conséquence.

INDICATEUR DE SUIVI :



Pourcentage du budget communal dédié aux démarches participatives



ville contributive

Ville contributive

LES INITIATIVES :

- Participation citoyenne
- Implication citoyenne
- Vers le revenu contributif



Contexte et objectifs

Face à la conjonction des crises, l'obligation de renouveler les approches démocratiques pour plus de solidarité dans l'action est apparue comme incontournable. Les démarches participatives lancées par la Ville visent à permettre à chaque citoyen d'être acteur de son territoire. C'est ainsi un moyen de valoriser l'intelligence collective en s'appuyant sur un encadrement porteur de sens et de créativité.

Les démarches participatives ont ainsi évolué vers plus de concertation et la co-construction des projets avec les acteurs locaux, au-delà de la simple information et consultation. Les services de la collectivité ont intégré la participation dans leur fonctionnement quotidien et on remarque un renouvellement des modes de participation et d'animation permettant d'attirer de nouveaux publics.

Pour la collectivité, cette évolution implique de passer d'un rôle de prescripteur à un rôle d'animateur et de facilitateur de l'innovation sociale et économique sur son territoire: passer à une démocratie d'action et non de sanction/ validation dont la collectivité serait le chef d'orchestre.

Ce rôle de facilitateur s'illustre aussi à travers l'organisation de rencontres annuelles entre les instances participatives locales, leur permettant d'échanger sur leurs pratiques et sujets de la participation.

Indicateur de suivi

- Nombre de rencontres participatives lancées par la collectivité

Finalités de développement durable concernées :

La lutte contre le changement climatique	1	2	3
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	1	2	3
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	1	2	3
L'épanouissement des êtres humains	1	2	3
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	1	2	3

51

Intégrer la participation dans le fonctionnement quotidien des services

OBJECTIFS :

L'intégration de la participation dans le fonctionnement quotidien de la collectivité vise à mieux adapter les services aux attentes des habitants et à redonner de la force à l'exercice démocratique. Elle suppose de définir collectivement des engagements de la collectivité, de définir les outils nécessaires et les moyens organisationnels à mettre en oeuvre.

Elle veillera également à diversifier les méthodes de concertation afin de sortir de l'entre-soi en attirant de nouveaux participants qui ne vont pas naturellement dans les instances existantes ou dans les réunions de concertation.

MISE EN OEUVRE :

1) Création d'une Charte de la participation qui définit les engagements de la collectivité. Pour être mise en oeuvre efficacement, elle s'appuiera sur un guide méthodologique et une boîte à outils à destination des élus et services. Des nouvelles méthodes de participation adaptées au public cible seront proposées selon les projets (focus group, jeux de rôle, débat déambulatoire, rencontres dans des lieux publics, etc.).

2) S'appuyer sur les modes de participation des habitants déjà existants pour les diffuser dans les pratiques de tous les services (Maisons des habitants, Collectif de coopération des 10 associations d'animation, les actions du service de la culture, Lab Jeunesse, etc.).

3) Compléter cette analyse des bonnes pratiques internes par un benchmark des nouveaux modes de participation.

4) Réaliser un guide opérationnel à destination des services et des instances participatives pour la mise en oeuvre des différentes méthodes.

Porteurs : Ville de Mérignac (Direction de la proximité et Directions concernées), Conseil de développement, Conseils de quartier

Degré de maturité : idée

52

Organiser des temps d'échanges annuels entre les instances de concertation

OBJECTIFS :

Permettre aux instances de concertation d'échanger sur leurs méthodes, leurs projets, les nouveaux sujets de la participation.

MISE EN OEUVRE :

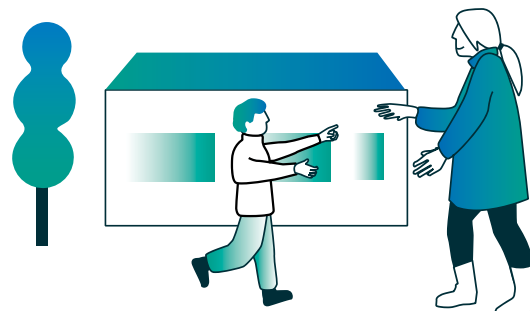
1) Organiser des Assises de la démocratie locale : Prévoir des méthodes d'animation permettant d'échanger : forums d'acteurs, ateliers d'expertise populaire, tables rondes...

2) Faire évoluer les Assises du sport qui se tiennent actuellement tous les 2 ans vers une instance consultative ad hoc sur les questions relatives à la politique sportive.

3) A partir de la méthode Spiral, pérenniser la concertation engagée par le "Lab Jeunesse" en organisant des temps de travail territorialisé avec les acteurs concernés, et imaginer son déploiement à l'échelle de la Ville. L'objectif est de déterminer un bien être collectif pour tous et pour demain.

Porteurs : Ville de Mérignac (Direction de la proximité, Direction des Sports, Direction du développement, Direction de l'action éducative et de la famille, Direction de la cohésion sociale), Together France, conseil de développement, conseils de quartier, conseil citoyen, Monalisa, collectif de coopération des 10 associations d'animation

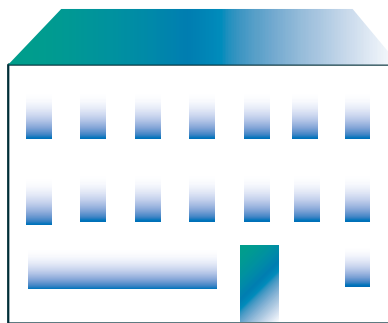
Degré de maturité : idée



Contexte et objectifs

La ville contributive repose sur la notion clé de l'implication, c'est-à-dire la volonté de faire des habitants de véritables acteurs du développement territorial.

Pour concrétiser cette ambition, la collectivité a mis en place un système de repérage et d'accompagnement des initiatives locales. Des outils de repérage comme les boîtes à idées et les camions ambulants sont utilisés pour recenser un certain nombre de besoins énoncés par les habitants tandis que des outils de soutien techniques et financiers permettent la concrétisation des initiatives (budgets participatifs, appels à projets, micro-budgets, etc.).

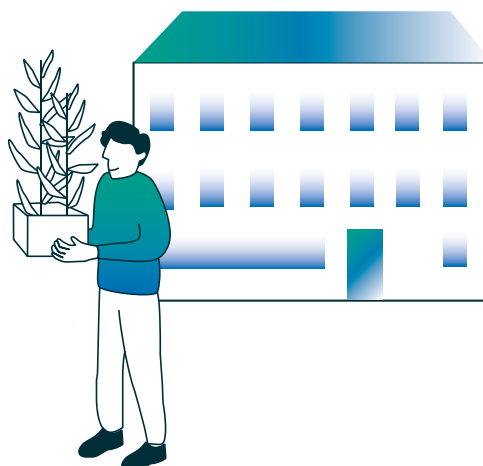
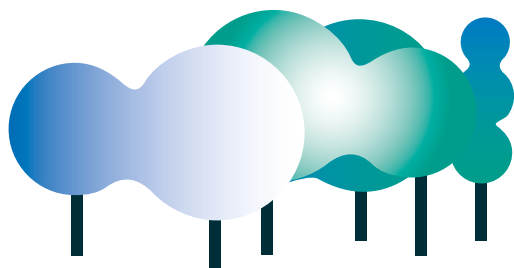


Indicateurs de suivi

- Nombre et montant de budgets participatifs
- Nombre d'appels à projets lancés par la Ville de Mérignac

Finalités de développement durable concernées :

La lutte contre le changement climatique	1	2	3
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	1	2	3
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	1	2	3
L'épanouissement des êtres humains	1	2	3
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	1	2	3



Repérer les initiatives citoyennes

53

Dans le cadre de leur implication dans des associations, des collectifs ou à titre individuel, les habitants s'impliquent de plus en plus activement dans des actions de terrain en matière de développement durable. Les objectifs de ces initiatives citoyennes et de nos Agenda 21 sont bien souvent partagés. Il est temps aujourd'hui de tisser des liens et de renforcer les synergies entre action publique et action citoyenne.

Pourquoi?

Favoriser l'émergence d'une citoyenneté active en accompagnant les projets de développement durable des citoyens.

Identifier les initiatives, les projets et les envies individuelles et collectives qui pourront ensuite être promues ou soutenues par la ville de Mérignac.

Quand?

Action en continu à partir de 2017

Qui?

Citoyens, associations, instances de participation

Où?

Dans toute la ville

MISE EN OEUVRE :

Afin de repérer les initiatives, une multitude d'approches pourra être proposée : appui sur les instances de concertation existantes, d'appel à projets, dispositif Monalisa, bourses à initiatives jeunes, événements festifs, etc.

La démarche de repérage est ensuite complétée par la création d'une plateforme permettant de faire connaître les initiatives, voire d'accompagner certaines de ces actions. Un référent-Mairie pourra réceptionner les demandes et mettre en place les moyens pour communiquer et sensibiliser à l'utilisation du dispositif (soirée des initiatives dans les différents quartiers, événements...).

OBJECTIFS :

- Démultiplier les actions de développement durable en s'appuyant sur des citoyens acteurs
- Soutenir la créativité et l'innovation sociale
- Promouvoir la citoyenneté
- Renforcer la démocratie participative

PORTEURS :

Conseil de Citoyens, Conseil de Développement, Ville de Mérignac (Directions du développement, de la proximité, de l'action éducative et de la famille, de la cohésion sociale, de la culture, Direction de l'action solidaire et sociale - CCAS...), Maison des habitants, conseil citoyen, conseil de crèche, conseils d'écoles...

INDICATEURS :

- Nombre d'initiatives repérées par les services
- Nombre de projets engagés

DEGRÉ DE MATURITÉ :

Idée

POUR ALLER PLUS LOIN... :

- Fonctionnement du fonds intercommunal de Participation Grenoble Métropole
- L'appel à projets citoyens de Bruxelles Environnement
- La fabrique citoyenne à Rennes
- Fabrik à de Declick
- Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
- Parc Naturel Régional du Vézin



54

Mettre en place des outils de soutien technique et financier des initiatives

OBJECTIFS :

L'essor de la participation et de l'engagement citoyen constitue aujourd'hui plus que jamais un enjeu démocratique majeur, garant de la cohésion sociale et du « vivre ensemble ». A ce titre, la Ville de Mérignac souhaite permettre à ses habitants d'influer encore davantage sur la vie locale, en leur donnant la possibilité de faire connaître leurs préférences en termes de projets à mettre en oeuvre. Cette action permettra ainsi de forger un partenariat étroit entre la Ville et ses habitants autour d'objectifs partagés. Les projets sélectionnés permettront de favoriser la vie des quartiers et d'améliorer le cadre de vie.

MISE EN OEUVRE :

Mettre en place un budget participatif sous la forme d'un appel à projets :

- 1) Préparation technique, débat d'orientation budgétaire au Conseil Municipal et attribution d'une enveloppe aux conseils de quartier.
- 2) Lancement de l'appel à projets pour le budget participatif et communication associée.
- 3) Etude de faisabilité et chiffrage par les services techniques. Hiérarchisation dans les commissions de quartier.
- 4) Validation de la liste lors du Conseil Municipal.
- 5) Mise en œuvre des groupes de travail et réalisation des projets.
- 6) Valoriser chaque projet sur le site internet de la Ville de Mérignac et dans le « Mérignac Magazine ».
- 7) Valoriser les initiatives déjà existantes, comme la plateforme de crowdfunding local Sokengo.

Porteurs : Ville de Mérignac (Direction de la proximité, Direction de la cohésion sociale, pôle innovation), Habitants, maison des habitants

Degré de maturité : idée

55

Faciliter l'expression de la citoyenneté des plus jeunes

OBJECTIFS :

La finalité de l'éducation à la citoyenneté est de préparer les enfants et les jeunes à participer à la vie démocratique, en assumant et en exerçant leurs droits et leurs devoirs de citoyen et en les préparant au « vivre ensemble ». Dans les actions éducatives mises en œuvre par les équipes, les apprentissages citoyens se construisent par l'exercice de responsabilités concrètes à l'échelle de l'école, d'un accueil de loisirs, d'un quartier ou de la commune.

MISE EN OEUVRE :

- 1) Mettre en place un conseil d'enfants dans les écoles, un conseil municipal d'enfants ou de jeunes à l'échelle d'un quartier ou de la commune.
- 2) Proposer des actions éducatives en cohérence avec l'Agenda 21 de la Ville (action de lutte contre le gaspillage alimentaire, projets scolaires en lien avec les juniors du développement durable, etc.) et avec les juniors du développement durable.

Porteurs : Ville de Mérignac (Direction de l'Action Educative et de la Famille et Direction de la Cohésion Sociale), Juniors du développement durable

Degré de maturité : en cours



Contexte et objectifs

La perception du revenu contributif serait conditionnée à l'exercice d'activités présentant un intérêt pour la collectivité. Il s'agit de valoriser toutes les activités, rémunérées ou non, porteuses de sens individuel et collectif.

La diversité des activités est ici appréhendée comme une source d'épanouissement personnel. Des activités comme le bénévolat, la participation à des plateformes collaboratives, la contribution à un projet d'intérêt général pourraient ainsi bénéficier d'une valorisation à travers le revenu contributif.

Indicateur de suivi

- Nombre d'habitants percevant le revenu contributif

Finalités de développement durable concernées :

La lutte contre le changement climatique	1	2	3
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	1	2	3
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	1	2	3
L'épanouissement des êtres humains	1	2	3
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	1	2	3



56

Expérimenter le revenu contributif

OBJECTIFS :



Dans le cadre d'une éventuelle expérimentation locale, ce revenu combine un revenu d'existence (le revenu universel minimum de base) et un revenu d'activité (dissocié de l'emploi) à but non lucratif. Il vise à favoriser l'activité non marchande (bénévolat) et la cohésion sociale sur le territoire. Ce revenu peut prendre la forme d'avantages en nature, de monnaie locale ou de monnaie classique.

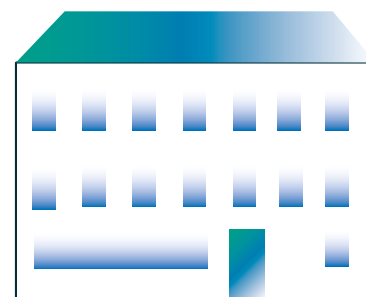


MISE EN OEUVRE :

Cette action ne pourra être mise en oeuvre que dans le cadre d'une expérimentation départementale. Il s'agit donc de faire une veille sur l'avancée des débats relatifs au revenu contributif et d'y participer, de manière à pouvoir s'inscrire dans les premières expérimentations qui pourraient être menées.

Porteurs : Département de la Gironde, Ville de Mérignac (Direction de l'action solidaire et sociale)

Degré de maturité : idée



L'AMBITION :

Mérignac en 2030, la ville exemplaire par l'innovation interne

La Ville de Mérignac a fait progressivement évoluer ses pratiques de travail afin d'intégrer pleinement le développement durable dans son fonctionnement.

Ainsi, la transversalité est devenue une pratique courante et chaque projet fait l'objet de démarches participatives. Les relations avec les usagers se font avec toujours plus de proximité et de simplicité. Des outils numériques sont déployés pour faciliter les échanges ou la mise à disposition de données.

Avant d'être prise, chaque décision de la Ville est évaluée selon des critères de durabilité. L'ensemble des acteurs participe à l'élaboration d'un rapport de contribution sociale qui constitue une évolution des anciens rapport de développement durable. Il permet chaque année de définir tous ensemble le futur souhaité et le fonctionnement du territoire.

INDICATEUR DE SUIVI :



**Bilan des principaux
éléments de suivi
de l'Agenda 21 interne
(énergie, déchets,
déplacements, achats, etc)**



Ville exemplaire par l'innovation interne

Ville exemplaire par l'innovation interne

LES INITIATIVES :

- **Innover dans les modes de travail**
- **Intégrer le développement durable dans le quotidien des services**



Contexte et objectifs

Il s'agit ici de transformer les pratiques internes de management par le développement durable pour promouvoir :

- le travail en transversalité et le passage en mode projet ;
- l'intégration des démarches participatives ;
- l'intégration d'une vision en coût global dans la conception des projets ;
- la proximité avec l'utilisateur et la facilité de l'accès aux services, notamment via les outils numériques.

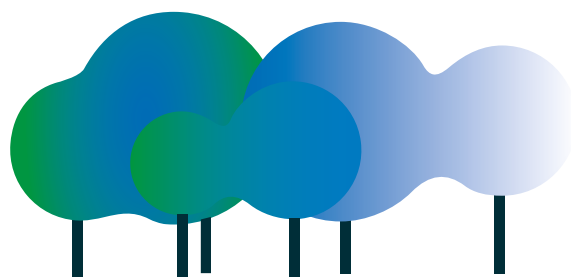
Cette innovation dans les modes de travail est une initiative particulièrement transverse dont les actions opérationnelles sont largement diffusées au sein des autres ambitions, notamment en matière de démocratie participative.

Indicateurs de suivi

- Nombre de délibérations bénéficiant d'une analyse développement durable
- Nombre de projets pilotés en mode projet

Finalités de développement durable concernées :

La lutte contre le changement climatique	1	2	3
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	1	2	3
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	1	2	3
L'épanouissement des êtres humains	1	2	3
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	1	2	3



Innover dans les modes de travail

58

Développer le travail en mode projet

OBJECTIFS :

➔ Afin d'appliquer le programme municipal qui est traduit dans la feuille de route du mandat, il est nécessaire de mettre en œuvre une collaboration interservices. Cet objectif passe par l'appropriation par chacun d'une culture de projet et doit permettre de répondre à 5 enjeux :

- La cohérence des actions de la feuille de route du mandat.
- La complémentarité des actions entre elles.
- L'efficacité et l'efficience de la conduite de projet.
- La dynamique de groupe et la transversalité de l'action.
- L'information au fil de l'eau des élus et du Maire.

MISE EN OEUVRE :

/// Après avoir lancé la démarche en comité de direction et avoir réalisé une réunion d'information à destination de l'ensemble des personnes susceptibles d'animer une démarche projet :

- 1) Réalisation courant 2017 d'une banque de projets et rédaction d'une « charte projet » de façon participative.
- 2) L'accompagnement des directeurs et chefs de projet par la mise en œuvre d'actions de formations en interne assurées par le pôle innovation (ateliers de mises en situation).
- 3) Suivi global de la banque de projets.
- 4) Mise en œuvre d'un outil commun de gestion de projets (2018).

Porteurs : Ville de Mérignac (Direction de la stratégie organisationnelle et pilotage SI, communication interne)

Degré de maturité : en cours

59

Développer un schéma directeur numérique

OBJECTIFS :

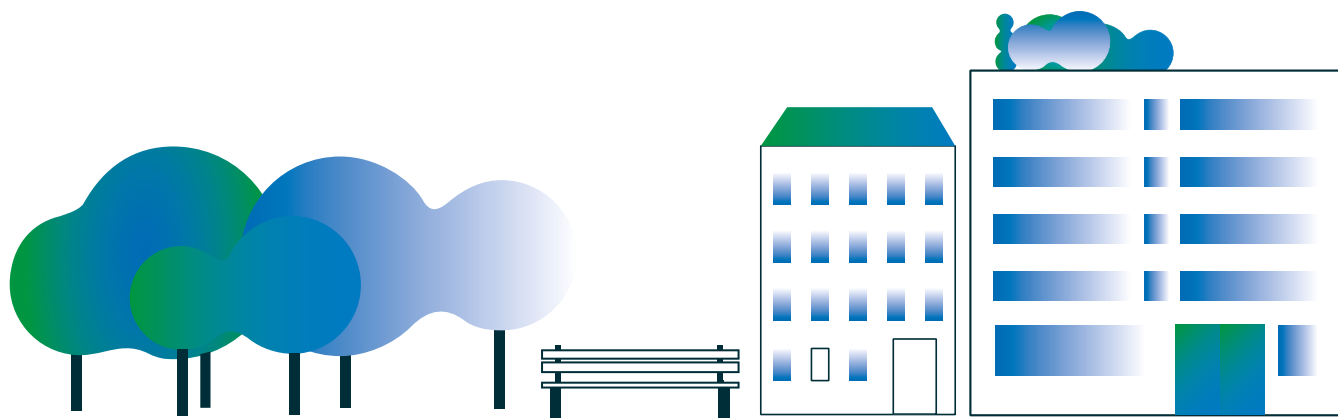
➔ Développer les outils numériques afin de s'adapter aux évolutions de modes de travail et de mieux répondre aux attentes des usagers.

MISE EN OEUVRE :

- 1) Développer les outils et usages numériques en internes : lancement d'un groupe de travail pour étudier les besoins et mettre en place les outils numériques permettant d'améliorer les méthodes de travail (à titre d'exemples télétravail, visio-conférences, plateformes collaboratives, logiciel agenda 21, etc). Traduction et lancement du plan d'action.
- 2) Poursuivre le développement des services en lignes à destination des usagers.
- 3) Développer le numérique sur la Ville (affichage numérique, accès au wifi de tous les quartiers, mise à disposition des habitants de données numériques dans une logique d'Open data).

Porteurs : Bordeaux Métropole (service commun), Ville de Mérignac (Direction de la stratégie organisationnelle et pilotage SI, communication interne, observatoire)

Degré de maturité : projet





60

Organiser un temps d'échanges sur les bonnes pratiques

OBJECTIFS :

➔ Créer des moments de partage de bonnes pratiques entre agents sur les différentes modalités de mise en oeuvre des principes du développement durable, notamment en matière de participation citoyenne.

MISE EN OEUVRE :

/// Par exemple, un Café des Pratiques, ou "une école interne" pourrait être animé entre midi et deux, permettant aux agents de discuter de leurs expériences et des freins rencontrés.

Ces rencontres pourraient être thématiques : participation citoyenne, le développement durable au quotidien (action et management...), la transmission de savoir-faire, la formation civique...

Porteurs : Ville de Mérignac (pôle innovation, communication interne), Bordeaux Métropole (DRH - PTO)

Degré de maturité : idée

61

Analyser toutes les délibérations au regard du développement durable

OBJECTIFS :

➔ Réaliser une analyse de l'impact en matière de développement durable de chaque délibération du Conseil municipal, de manière à assurer une parfaite cohérence entre l'ensemble des actions de la collectivité et les objectifs de l'Agenda 21.

MISE EN OEUVRE :

/// Sur chaque délibération de la Ville, un échange sera organisé entre les services afin d'identifier la cohérence avec les objectifs de l'Agenda 21. Au moment de la délibération, un cartouche développement durable précisera les points de cohérence ou d'incohérence. A termes, les services rempliront eux-mêmes le cartouche.

Porteurs : Ville de Mérignac (Direction du développement, administration générale)

Degré de maturité : idée

Intégrer le développement durable dans le quotidien des services

Contexte et objectifs

Afin de développer un véritable management du développement durable, la collectivité souhaite se doter d'un système de pilotage et d'accompagnement des agents qui pourra évoluer vers un Agenda 21 interne, s'inspirant de l'évaluation ISO 26 000, avec pour objectifs de :

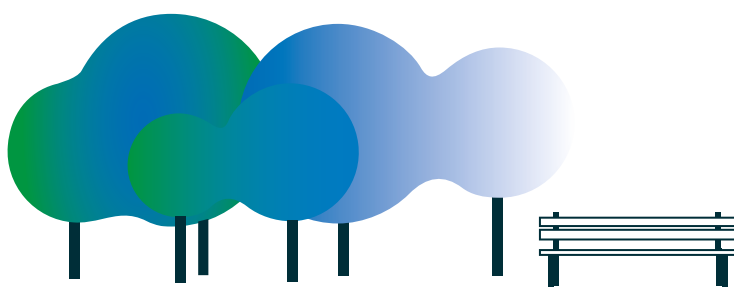
- tendre vers l'exemplarité des pratiques professionnelles et personnelles de l'ensemble des agents;
- impulser une dynamique collective autour des enjeux du développement durable.

Indicateurs de suivi

- Nombre de nouvelles actions développement durable inscrites annuellement dans les projets de direction
- Nombre d'agents s'engageant dans la mise en œuvre du guide administration exemplaire

Finalités de développement durable concernées :

La lutte contre le changement climatique	1	2	3
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	1	2	3
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	1	2	3
L'épanouissement des êtres humains	1	2	3
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	1	2	3



62

Réaliser un Agenda 21 interne

OBJECTIFS :

➔ La collectivité s'engage à mener des politiques exemplaires en matière de développement durable dans le cadre de la gestion de son patrimoine et des pratiques quotidiennes des services. Cet Agenda 21 mettra notamment l'accent sur l'exemplarité interne en matière de transition énergétique et d'achats responsables sur laquelle de nombreuses actions sont déjà engagées (marchés publics, plan bâtiment durable, achat d'électricité verte pour 6 bâtiments, réhabilitation des bâtiments, etc.).

MISE EN OEUVRE :

/// Formaliser un programme d'action exemplarité interne dans un programme d'actions suivi et évalué. A titre d'exemples, seront notamment étudiés : le suivi du plan de déplacement de l'administration, tri du papier en flux dédié, gestion énergétique des bâtiments, poursuite sur les économies d'eau, fournisseur d'électricité 100% renouvelable, expérimentation de l'extinction de l'éclairage public, compensation carbone, charte ville handicap, lutte contre les discriminations, marchés publics (clause d'insertion, éco-conditionnalité...), etc.

Porteurs : Ville de Mérignac (Direction du développement et ensemble des services), Bordeaux Métropole (PTO)

Degré de maturité : projet

63

Réaliser un guide administration exemplaire : formaliser l'éco-responsabilité de la ville

OBJECTIFS :

➔ Ce guide doit témoigner de l'engagement conjoint des agents et de la mairie sur la mise en place de pratiques exemplaires couvrant tous les champs du développement durable. Ainsi, il proposera aussi bien la description des procédures et des moyens mis en oeuvre, que les actions à mettre en oeuvre dans leur métier ou dans leur quotidien.

MISE EN OEUVRE :

/// Un groupe de travail sera mis en place avec des agents couvrant la diversité des services et les différents échelons hiérarchiques.

Ce groupe proposera un contenu du guide, qui fera l'objet d'échanges avec la direction générale.

Le « guide de l'agent » (ex-règlement intérieur) intégrera un paragraphe qui fait référence au guide responsable, à ces valeurs et à ces principes. Il doit également renvoyer à la lecture et à la prise en compte de ce dernier.

Enfin, via un quizz, que chacun est libre de remplir, chaque agent pourra définir des objectifs ou actions qu'il s'engage, envers lui-même, à réaliser.

Porteurs : Ville de Mérignac (Direction du développement, communication interne)

Degré de maturité : projet



Traduire l'Agenda 21 dans les projets de direction

64

Au delà du plan d'actions Agenda 21, la Ville de Mérignac porte de nombreuses politiques publiques et actions opérationnelles. Après deux Agenda 21 réalisés, ces actions sont bien souvent imprégnées de développement durable. Néanmoins, l'ambition est de progressivement aboutir à une prise en compte renforcée du développement durable dans les projets et le fonctionnement quotidien de la collectivité.

Pourquoi?

Favoriser l'intégration du développement durable dans l'ensemble des projets menés par les services

Quand?

Action continue à partir de 2017

Qui?

Directions et services de la Ville

Où?

Au sein de la collectivité

MISE EN OEUVRE :

En complément des actions des services déjà menées ou programmées, tous les ans, à l'occasion du suivi des projets de direction, chaque direction revisite une à deux de ses actions de façon à les rendre plus durables, avec le soutien du service Agenda 21.

Un bilan annuel de cette intégration du développement durable dans les projets de direction sera inclus dans la démarche de suivi et évaluation de l'Agenda 21 et communiqué via le rapport annuel de Développement Durable.

OBJECTIFS :

- Diffuser une culture commune du développement durable dans la collectivité
- Développer la durabilité des actions menées par les différents services
- Compléter les actions de l'Agenda 21 par une série d'actions intégrées dans les projets de direction
- Mobiliser des agents sur des objectifs auxquels ils adhèrent

PORTEURS :

Ville de Mérignac (Direction du développement et ensemble des services)

INDICATEUR :

- Nombre des actions développement durable nouvelles inscrites par les services dans leurs projets de direction, par an

DEGRÉ DE MATURITÉ :

Projet

POUR ALLER PLUS LOIN... :

- Guide des Administrations éco-responsables
- Boîte à outils des services - Des idées d'animations pour mobiliser autour du développement durable
- Ville de Beuvrages
- Département de l'Ain



CONTACT :

Développement Durable
Direction du développement

Hôtel de Ville -
60, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
33 705 MERIGNAC CEDEX
Agenda21@merignac.com
05 56 55 66 48



Edité par la Ville de Mérignac
Photos : Ville de Mérignac



Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement
Dépôt légal : à parution
Réalisation : Ville de Mérignac avec
CRP Consulting - Ecologie Urbaine & Citoyenne
Conception graphique : Fleur Pinsard - Ecologie Urbaine & Citoyenne

